



Contrat Local de Santé

2024 - 2028



SOMMAIRE

PRÉAMBULE.....	2
CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE FONTAINE.....	3
1 - Les démarches locales de santé sur Fontaine, une longue histoire.....	3
2 - Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS).....	3
3 - Le diagnostic de santé.....	3
3.1 - Présentation des éléments de diagnostic partagé entre les partenaires.....	4
3.2 - Principaux résultats du diagnostic local de santé réalisé en 2023.....	4
3.3 - Accès aux droits en santé et aux soins : des freins identifiés.....	9
3.4 - Accès aux soins.....	11
4 - Activités du SCHS (Espace santé Simone Veil et service salubrité-environnement).....	14
5 - Centre de Santé Sexuelle (CSS).....	16
6 - Le Plan Climat.....	16
7 - Le Programme de réussite éducative (PRE).....	17
8 - La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Drac Rive Gauche.....	18
LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE FONTAINE.....	20
CHAMP DU CONTRAT.....	20
1 - Parties signataires.....	20
2 - Périmètre géographique du contrat.....	20
3 - Partenaires : (<i>participants aux actions mais non financeurs</i>).....	21
4 - Orientations du Programme Régional de Santé 2018-2028.....	22
5 - Articulation entre le Plan Régional de Santé et les axes définis dans le Contrat Local de Santé de Fontaine.....	23
OBJET DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ.....	24
DÉCLINAISON DES AXES STRATÉGIQUES ET DE LEURS OBJECTIFS AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES.....	26
1 - Axe stratégique 1 : Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé.....	26
2 - Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention notamment auprès des publics vulnérables.....	28
3 - Axe stratégique 3 : Promouvoir la santé mentale et prendre en compte la souffrance psychique.....	29
4 - Axe stratégique 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé.....	30
DURÉE, SUIVI ET RÉVISION DU CONTRAT.....	32
SIGNATAIRES.....	34
Annexe : Fiches opérationnelles d'actions pour chacune des actions du CLS.....	35
Lexique des sigles mentionnés dans le contrat local de santé.....	87

PRÉAMBULE

Instrument de consolidation du partenariat local sur les questions de santé, les Contrats Locaux de Santé (CLS) visent à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Ils identifient les territoires vulnérables et améliorent les contextes environnementaux et sociaux qui déterminent *in fine* l'état de santé des populations. En coordonnant l'action des différents intervenants locaux, les CLS cherchent à développer l'efficacité des actions définies dans le cadre des Projets Régionaux de Santé (PRS) et des projets locaux de santé, portés par les collectivités territoriales à destination des publics les plus fragiles.

D'un point de vue réglementaire, les contrats locaux de santé font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires, et reprise dans le Code de la santé publique. L'article L.1434-17 du Code de la santé publique précise que *"la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social"*.

Le contrat local de santé a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux qui constituent des infra-territoires de santé.

Il incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser :

- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière de transport, etc.),
- l'accès des personnes, notamment "démunies ou vulnérables", aux soins, aux services de santé, à la prévention et à la promotion de la santé,
- la promotion du droit commun et le respect des droits des usagers du système de santé.

CONTEXTE DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE FONTAINE

1 - Les démarches locales de santé sur Fontaine, une longue histoire

La ville de Fontaine s'est engagée depuis de nombreuses années dans le domaine de la santé publique via son Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) et son Centre de Santé Sexuelle (CSS), ainsi que par sa démarche de promotion de la santé et la création d'un Conseil Local de Santé Mentale (CLSM).

2 - Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS)

Le Service Communal d'Hygiène et de Santé (SCHS) de Fontaine a été créé en octobre 1981. Il bénéficie de la dotation globale de décentralisation de l'État.

Il est placé sous l'autorité conjointe du Maire et de l'État, et gère les questions de salubrité, d'hygiène et de santé publique sur la commune.

Le SCHS est composé :

- du service santé : équipe pluridisciplinaire qui comprend une responsable de service, une coordinatrice des actions de santé publique, une coordinatrice santé mentale, une psychologue, une infirmière-accompagnatrice santé, une médiatrice santé, une secrétaire et une assistante administrative.
- du service environnement salubrité comprenant un inspecteur d'hygiène et de salubrité.

Le SCHS, en partenariat avec les acteurs locaux municipaux (structures petite enfance, Maisons des Habitants, résidences autonomie...) et extérieurs (écoles, collèges, SLS...), met en œuvre des actions de promotion de la santé pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé.

3 - Le diagnostic de santé

En 2015, un changement d'équipe au niveau du Service Communal d'Hygiène et de Santé a été l'occasion de s'interroger sur les missions du service et les actions à mettre en place. Pour cela, il a été décidé de réaliser un diagnostic, quantitatif et qualitatif, pour élaborer une offre de services répondant aux besoins et attentes des habitants, en corrélation avec les missions de chacun des partenaires institutionnels ayant participé à ce diagnostic.

Ce diagnostic a été en partie réactualisé en 2019, à l'occasion de l'écriture du premier Contrat local de santé.

Un diagnostic santé a de nouveau été réalisé en 2022-2023 pour permettre l'écriture du présent Contrat Local de Santé.

3.1 - Présentation des éléments de diagnostic partagé entre les partenaires

Ce diagnostic local a pour objectifs :

- D'objectiver et d'identifier, au niveau local, les déterminants de l'état de santé liés aux conditions de vie, ainsi que les besoins spécifiques des publics en situation de vulnérabilité ;
- De mobiliser les acteurs de proximité et la population ;
- De permettre l'élaboration d'un programme local de santé publique adapté aux besoins identifiés.

Il s'est appuyé sur :

- L'analyse des résultats des diagnostic locaux (Analyse des Besoins Sociaux, focus sur la précarité, diagnostic des Maisons des Habitants) et d'agglomération (diagnostic social et diagnostic santé de Grenoble Alpes Métropole).
- Un diagnostic objectif : recueil des indicateurs quantitatifs (indicateurs sociaux-économiques, indicateurs d'accès aux droits à la santé et aux soins et indicateurs de l'état de santé de la population). Ce recueil a été facilité par le socle de base d'indicateurs en santé, mis à disposition par l'ARS conjointement avec l'ORS, accessible via le site Internet de l'ORS, dans l'onglet "BALISES".
- Un diagnostic de perception : recueil de données qualitatives dans le cadre du diagnostic participatif réalisé en 2023 auprès des professionnels du territoire (soin, éducation, social) et des habitants du territoire. 150 habitants et 83 professionnels ont été rencontrés dans le cadre de ce diagnostic.
- Un recensement de l'offre socio-sanitaire et de l'ensemble des actions en matière de prévention sur la commune.

Cette étape diagnostic a permis de mettre en exergue l'implication des différents partenaires sur le terrain en terme de prévention et de promotion de la santé, et nous a conduits à la formalisation de cette implication par la signature du présent Contrat Local de Santé.

3.2 - Principaux résultats du diagnostic local de santé réalisé en 2023

3.2.1 Indicateurs socio-économiques

Fontaine est une commune de 23 211 habitants, 4^{ème} ville la plus peuplée de l'agglomération grenobloise. Elle est marquée par¹:

- une **population en hausse** : le taux de variation annuel moyen est de +0,8% entre 2013 et 2019, largement supérieur à la moyenne nationale (+0,36%)

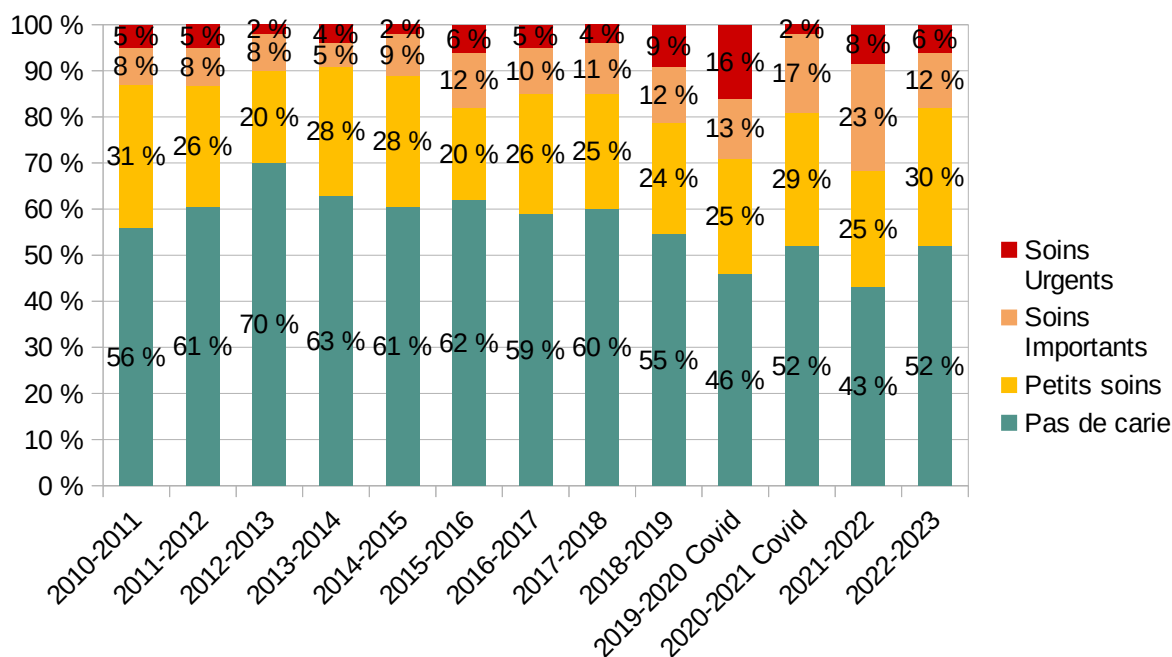
¹ Sources : Insee, Cnaf - CCMSA et Régime général de l'assurance maladie - ARS - "Balises -ORS Rhône-Alpes"

- une population **plutôt jeune** : la part des moins de 20 ans s'élève à 24,5% de la population, et 40 % des habitants sont âgés de 15 à 44 ans. L'indice de vieillissement est de 74 (cela signifie qu'il y a 100 jeunes de moins de 20 ans pour 74 personnes de plus de 65 ans). On trouve néanmoins à Fontaine une part non négligeable de personnes de plus de 60 ans : elle représente 22 % de la population totale (13 % de 60-74 ans et 9 % de plus de 75 ans).
- une part importante de **personnes vivant seules** (près de 40,6 % des Fontainois), ainsi qu'une part importante de **familles monoparentales (16 % en 2018)**.
- une population composée majoritairement d'**ouvriers, employés et de professions intermédiaires**, avec une part importante de **personnes de plus de 15 ans sorties du système scolaire sans aucun diplôme**. Le **taux de chômage est important** (15 % des 15-64 ans en 2019), notamment chez les jeunes. 25,7 % des jeunes du Quartier Politique de la Ville (QPV) de 16 à 25 ans sont notamment non-scolarisés et sans emploi, contre 17,9 % au sein de la commune.
- 20 % de la population fontainoise se situe dans la **tranche des ménages à bas revenus** ; et les indicateurs de précarité sont **notamment marqués sur le QPV** (30 % de la population vivant sous le seuil de bas revenus), laissant présager des difficultés importantes d'accès aux droits et aux soins. Fontaine compte également plusieurs quartiers où l'on retrouve des indicateurs de précarité marqués : les Floralties, Centre Ancien, Romain Rolland, Bastille.
- un taux de personnes bénéficiaires de la CSS et du RSA important : En 2020, **11,9% des affiliés de la commune de Fontaine bénéficiaient de la CSS**, soit un taux de bénéficiaires significativement supérieur au taux régional de 7,8% et au taux départemental de 6,8%. Dans le quartier politique de la ville Alpes Mail Cachin, **21,5% des affiliés sont bénéficiaires de la CSS**. En 2020, **6,4% des habitants de la commune de Fontaine bénéficiaient du RSA**, soit un taux significativement supérieur à ceux du département et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (respectivement 3,9% et 4%). Dans le quartier politique de la ville (Alpes Mail Cachin), 7,41 % sont bénéficiaires du RSA.

3.2.2 Indicateurs épidémiologiques.

- Affections longue durée (ALD), hospitalisations et consommation médicamenteuse
 - une forte **prévalence des affections de longue durée** : en 2020, le taux de bénéficiaires d'ALD toutes causes confondues (16 795,2 pour 100 000 habitants) est **significativement supérieur** aux taux métropolitain (1,1 fois plus élevé) et régional. Fontaine présente des taux similaires aux communes d'Échirolles et de Saint-Martin-d'Hères,
 - des **hospitalisations en Médecine, Chirurgie, Obstétrique (MCO)** plus nombreuses qu'ailleurs : le taux de séjour hospitalier en MCO (26 235,1 pour 100 000 habitants) est également **supérieur aux taux métropolitain et régional** (respectivement 24 493,6 et 23 620,1),

- les **consommations médicamenteuses** : la consommation régulière de traitements médicamenteux (au moins trois prescriptions par an) apparaît **globalement significativement supérieure** sur la commune de Fontaine par rapport à la Métropole, au département et à la région Auvergne-Rhône-Alpes,
 - le **pourcentage d'arrêts maladie** à Fontaine est également supérieur aux territoires comparables : en 2020, il était ainsi de 25 % à Fontaine, contre 20,5 % dans la Métropole, et 21 % sur l'ensemble de la région,
 - un **taux de mortalité prématurée** (chez les personnes de moins de 65 ans) également supérieur aux données métropolitaines et départementales.
- Diabète, maladies cardiovasculaires sont les principales pathologies rencontrées²
- Le **taux de bénéficiaires d'une Affection Longue Durée (ALD) et d'hospitalisation pour diabète** est supérieur aux taux départemental et régional et proche de celui d'Échirolles : le taux fontainois pour les Affections Longue Durée pour diabète est **1,36 fois plus élevé** que la moyenne métropolitaine, et 1,2 fois plus élevé que la Métropole pour les ALD liées aux maladies cardiovasculaires.
 - Le **taux de patients sous traitement anti-diabétique** (y compris insuline) (5 795,7 pour 100 000 habitants) est 1,4 fois plus élevé dans la commune de Fontaine par rapport à la Métropole.
- La santé bucco-dentaire, marqueur des inégalités sociales de santé dès le plus jeune âge
- L'Espace santé Simone Veil organise tous les ans un dépistage systématique des enfants scolarisés en classe de CE1.



² Sources : PMSI et Régime général de l'assurance maladie – ARS - "Balises -ORS Rhône-Alpes"

Sur la période 2022-2023, 52 % des enfants de CE1 dépistés sont indemnes de toutes caries, et 30 % doivent bénéficier de petits soins. Sur cette même période, 12 % ont besoin de soins importants, et 6% des enfants nécessitent des soins bucco-dentaires en urgence. Ces données récentes sont relativement proches des résultats acquis en 2018-2019, dernière année de dépistage complet avant deux années de crise sanitaire. Durant cette période, les résultats ne sont que partiels, et les résultats de 2021-2022 sont bien en deçà des données habituelles du territoire.

Ce dépistage bucco-dentaire montre encore de fortes inégalités territoriales quant à l'état de santé bucco-dentaire des enfants dépistés : en effet, les résultats sont très inégaux entre les écoles. L'indice CAO (dents Cariées, Absentes, Obstruées) illustre bien comment la santé bucco-dentaire peut être un marqueur des inégalités sociales de santé : ainsi, il est plus élevé dans les écoles du QPV (notamment à l'école Marcel Cachin) que dans les autres écoles.

De plus, les professionnels constatent un impact des comportements alimentaires (grignotage, consommation de produits sucrés, "biberon-doudou") sur la **santé bucco-dentaire des enfants** du territoire.

Suite à ce constat, de nombreuses actions de prévention et de promotion de la santé bucco-dentaire dès le plus jeune âge sont élaborées et mises en place sur le territoire (cf. ci dessous).

- Santé mentale

Constats des professionnels de terrain :

- Une **augmentation des situations complexes** dans lesquelles santé somatique et psychique sont étroitement imbriquées, et ce dès le plus jeune âge,
- une souffrance psychologique en lien avec la précarisation des conditions de vie,
- des personnes présentant des **difficultés d'accès aux soins et de suivi médical**, entraînant la dégradation de certaines situations individuelles,
- des **secteurs de psychiatrie adulte et enfant saturés et une diminution du nombre de lits d'hospitalisation** dans ce secteur,
- des **difficultés d'orientation et d'accompagnement des personnes en souffrance** : les professionnels sont souvent démunis face à certaines situations liées à des problématiques de santé mentale et constatent que les réponses habituelles ne suffisent pas toujours à améliorer les situations,
- une forte inquiétude relative à la santé mentale des enfants, des jeunes et des personnes âgées isolées,
- une augmentation des poly-consommations et de fortes difficultés d'orientation vers les structures d'addictologie,
- l'impact de la crise du covid-19 sur la santé mentale de la population.

Ce constat est également partagé par les habitants eux-mêmes : dans l'enquête réalisée en 2023, un habitant interrogé sur quatre a déclaré ne pas avoir « un bon moral».

Données statistiques :

- un taux d'hospitalisation à temps complet ou partiel en psychiatrie 1,2 fois supérieur au taux départemental,
- un taux de bénéficiaires d'une ALD pour maladie d'Alzheimer et autres démences chez les 75 ans supérieur aux taux du département et de la région (principalement chez les hommes),
- un taux de plus 15 ans vus exclusivement en ambulatoire en établissement de psychiatrie 1,25 fois supérieur à celui du département.

L'analyse des données d'activité du Lieu d'Écoute et du Point Accueil Écoute Jeunes sur la période 2020-2022 indique également une forte augmentation des demandes chez les enfants de moins de 11 ans et chez les jeunes.

3.2.3 Environnement et santé

Même si la situation tend à s'améliorer, Fontaine est une commune située en **zone sensible pour la qualité de l'air extérieur** :

Aucun habitant n'a été exposé en 2021 aux dépassements réglementaires pour le dioxyde d'azote (NO₂), ni aux particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM₁₀) ou inférieur à 2,5 micromètres (PM_{2,5}). Cependant, une partie des isérois ont été exposés à des dépassements relatifs à l'ozone. De plus, les seuils réglementaires ne correspondent pourtant pas aux valeurs recommandées par l'OMS en termes de santé. Ainsi, à Fontaine, comme dans la majorité de la région, **la population est concernée par un risque sanitaire aux particules fines 2,5 et au dioxyde d'azote.**

- En 2020, sur Fontaine, le **taux de personnes sous traitement anti-allergique** (5708,8 pour 100 000 habitants) est proche de celui d'Échirolles (5 862,7) mais **1,16 fois supérieur au taux départemental** (4968).
- **Le taux d'hospitalisation pour causes de maladies respiratoires** (2 306,7 pour 100 000 habitants) est proche de celui d'Échirolles (2 277,6) et **1,3 fois supérieur au taux régional** (1 802,9).
- Le taux de patients sous traitement anti-asthmatique (4 930,0) est significativement **inférieur** au taux observé à Échirolles (5 374,3) et inférieur à la moyenne de la Métropole (5 005,9).

Les Fontainois semblent globalement satisfaits de leur cadre de vie (l'immense majorité des habitants interrogés pour le diagnostic le trouvent correct, bon ou très bon), mais pointent néanmoins l'importance de leur environnement sur :

- la **santé mentale** : ils évoquent l'importance de vivre dans un environnement agréable, et les impacts potentiels du cadre de vie sur le rythme de vie, et le stress.
- les **sources de pollution** : Fontaine est perçue comme étant au cœur d'une agglomération polluée, ce qui génère des inquiétudes relatives à la pollution de l'air extérieur, au réchauffement climatique et à la qualité de l'alimentation.

3.3 - Accès aux droits en santé et aux soins : des freins identifiés

3.3.1 Offre de soins en 2023

La commune se caractérise par la densité très faible de médecins libéraux, quelle que soit la spécialité. Elle est particulièrement préoccupante pour les médecins généralistes et les psychiatres.

	Fontaine			Saint-Martin-d'Hères			Grenoble			Echirolles		
	effectif	densité	Part 55 ans et +	effectif	Densité	Part 55 ans et +	effectif	Densité	Part 55 ans et +	effectif	Densité	Part 55 ans et +
Médecins généralistes	18 ³	78,6	61,9	41	106,8	36,6	171	108,5	59,6	62	167,7	41,9
Gynécologues	1	19,3	100	18	168,8	66,7	16	37,2	81,3	9	112,6	55,6
Ophtalmologues	0	0		6	15,6	33,3	35	22,2	57,1	2	5,4	100
Pédiatres	5	122	20	1	16	0	8	32,5	25	1	12,8	100
Psychiatres	3	13,1	33,3	3	7,8	0	80	50,7	73,8	1	2,7	100
Chirurgiens-dentistes	5	21,8	40	11	28,6	54,5	138	87,5	44,2	11	29,8	36,4
Orthodontistes	0	0		1	2,6	0	9	5,7	77,8	0	0	
Infirmiers	45	196,5	26,7	43	112,0	20,9	307	194,7	21,8	37	100,1	37,8
Masseurs kinés	32	139,7	18,8	51	132,8	17,6	381	241,7	18,1	48	129,9	6,3
Orthophonistes	8	34,9	37,5	6	15,6	0	73	46,3	11	13	35,2	15,4

Effectif et densité de professionnels de santé libéraux pour 100 000 habitants, 2020

Source : Cnam (Sniiram - 01/01/2021), Insee (RP 2018), exploitation de l'ORS Auvergne-Rhône-Alpes

- **Raréfaction de l'offre de soins** sur le territoire fontainois associé à un nombre important de médecins généralistes ne prenant plus de nouveaux patients. Cette problématique est similaire sur l'ensemble de l'agglomération mais est particulièrement prégnante à Fontaine. 18 Médecins Généralistes (MG) sont installés sur Fontaine, soit une densité de 78,6 médecins pour 100 000 habitants (*chiffre actualisé prenant en compte les départs en 2023*), inférieure à la Métro (111,4 pour 100 000) et au département de l'Isère (96,0 pour 100 000). Cette raréfaction des MG engendre des **difficultés pour les habitants de trouver un médecin traitant**. Ces difficultés sont régulièrement évoquées par les habitants quand on leur parle de santé. De plus, de nombreux courriers adressés au maire chaque mois ainsi que l'augmentation des demandes d'orientation vers un MG adressées à la médiatrice santé témoignent de ces difficultés d'accès aux soins primaires.

³ Sur la balise de l'ORS, on comptait 21 médecins généralistes sur Fontaine dont 1 partie en retraite, 2 pratiquent l'allergologie d'où les 18 médecins généralistes en 2023

- **Spécialistes installés sur le territoire** : on trouve un gynécologue (faible densité en comparaison du département et de la région), deux pédiatres, deux allergologues, deux psychiatres, et sept chirurgiens dentistes. On remarque notamment l'absence d'ophtalmologue.
- Une **CPTS** regroupant les soignants des communes de la rive gauche Drac vient de se constituer en 2023. Elle contribuera, nous l'espérons, à faciliter l'accès aux soins, fluidifier les parcours de soins et à développer l'attractivité du territoire pour les soignants.

Dans la cartographie du niveau d'offre médicale (médecins généralistes libéraux) actuellement disponible dans les territoires réalisée par l'ARS AuRA, Fontaine est classée en **Zone d'Action Complémentaire (ZAC)**, où des moyens doivent être mis en œuvre pour éviter que la situation ne se détériore.

3.3.2 Accessibilité potentielle localisée et part de professionnels de santé vieillissants

L'indicateur d'APL (Accessibilité Potentielle Localisée) aux médecins généralistes de Fontaine est de **2,687**. Cet indicateur informe, pour une profession donnée, sur le volume de soins accessible pour les habitants d'une commune, compte tenu de l'offre disponible et de la demande au sein de la commune et des communes environnantes. Cela signifie donc qu'en moyenne, en 2021, les fontainois ont eu accès à 2,687 consultations médicales par an. Ce taux est très inférieur à celui de Grenoble (4,07), de Saint-Martin-d'Hères (4,08), de Seyssinet-Pariset (6,3).

Concernant les chirurgiens-dentistes, le territoire de Fontaine dispose de **37,78 ETP accessibles** (pour 100 00 habitants standardisés), un taux de nouveau très faible en comparaison avec Grenoble (74,95) ou Seyssinet-Pariset (88,94).

Fontaine connaît un fort vieillissement des médecins généralistes du territoire : 62 % ont plus de 55 ans. Ce chiffre a diminué depuis 2019 (arrivée de médecins plutôt jeunes) mais reste élevé et peut inquiéter. Le pourcentage de médecins généralistes fontainois de +55 ans est 1,6 fois plus élevé qu'à Échirolles.

Fontaine se situe au niveau 3 (sur 4) de l'échelle établie par l'URPS (Union régionale des professionnels de santé) déterminant le niveau de risque relatif au vieillissement des médecins généralistes libéraux.

	Fontaine	Échirolles	Grenoble-Alpes Métropole	Isère	Région
Médecins généralistes	61,9 %	39,7 %	46,2 %	41,9 %	42 %
Gynécologues	100 %	55,6 %	66,7 %	68,1 %	51,5 %
Pédiatres	25 %	0 %	20 %	29,2 %	40,9 %
Psychiatres	33,3 %	2,7 %	58,1 %	59,7 %	55,4 %
Chirurgiens dentistes	60 %	24,4 %	42,8 %	36,1 %	31,9 %

Pourcentage des professionnels de santé âgés de 55 ans et plus

Source : Balises ORS, effectifs au 1^{er} janvier 2022.

Le renforcement de l'offre est donc une nécessité et les réflexions en cours, sur la création de structures de santé ou de regroupements de médecins généralistes, s'avèrent être incontournables.

3.3.3 Densité de professionnels de santé (infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes, orthophonistes) par territoire

	Fontaine	Échirolles	Grenoble-Alpes Métropole	Isère	Région
Infirmiers libéraux	198,2	102,9	157,2	155,2	158,7
Masseurs-kinésithérapeutes	120,6	121,8	187,9	140,3	124,1
Orthophonistes	25,8	37,9	39,9	35,7	36,1

Densité pour 100 000 habitants

Source : Balises ORS, effectifs au 1^{er} janvier 2022.

Fontaine compte néanmoins de nombreux infirmiers libéraux (46 en 2022) et de masseurs-kinésithérapeutes (28 en 2022), soit respectivement une densité pour 100 000 habitants de 198,2 infirmiers et 120,6 masseurs-kinésithérapeutes. Ils sont relativement jeunes (26,1 % des infirmiers et 28,6% des masseurs-kinésithérapeutes sont âgés de 55 ans et plus), mais un turn-over important est à noter parmi ces professionnels.

A noter, un manque de soignant, dont de masseurs-kinésithérapeutes se rendant à domicile.

3.4 - Accès aux soins.

A Fontaine en 2020, 76,4% des bénéficiaires ont consulté au moins une fois un médecin généraliste, un taux proche de celui du département (77,6%) et de la région Auvergne-Rhône-Alpes (76,7%). Dans le QPV Alpes - Mail Cachin, en 2017, 80,6% des bénéficiaires ont consulté au moins une fois un médecin généraliste.

A Fontaine, les taux de recours aux soins sont assez variables selon les spécialités :

- **médecins spécialistes** : les taux de recours aux médecins spécialistes et professions paramédicales sont supérieurs aux taux départemental et régional pour les pédiatres, les psychiatres et les infirmiers. Les taux de recours aux gynécologues et ophtalmologues sont relativement proches des taux départementaux et régionaux.
- **chirurgiens-dentistes** : le taux de recours à un dentiste dans la commune de Fontaine (26%) est inférieur aux taux départemental et régional (respectivement 30,9% et 31,1%). L'offre de soins dentaire est particulièrement préoccupante sur l'ensemble de l'agglomération (offre saturée et absence d'urgence dentaire et d'anesthésie générale pour des soins dentaires sur le territoire) ce qui impacte tout particulièrement l'accès aux soins dentaires des publics les plus vulnérables dont les bénéficiaires de l'AME et de la CSS, les enfants et les personnes en situation de handicap.

- **orthophonistes** : les taux de recours aux orthophonistes sont proches des taux du département et de la région.
- **sage-femmes** : le taux de recours aux sage-femmes est inférieur aux taux du département et de la région.

Les habitants interrogés sont 45 % à indiquer hésiter se rendre chez le médecin ou le spécialiste, précisant qu'il s'agit principalement des raisons suivantes (plusieurs réponses possibles) :

- trop de délai d'attente, pour 66 % d'entre eux,
- impossibilité à trouver un professionnel de santé, pour 55 % d'entre eux,
- consultations mal remboursées ou trop chères, pour 11 % d'entre eux,
- professionnels de santé trop loin, pour 9 % d'entre eux.

Selon les professionnels du territoire (dont professionnels de santé), les **principales difficultés d'accès aux soins des habitants** sont:

- la **raréfaction de l'offre des professionnels de santé** (pour 89 % des professionnels) et les **délais d'attente** trop longs (pour 64 % des professionnels). *Constats partagés par les habitants, les professionnels de santé et les professionnels de terrain*),
- les professionnels de santé ajoutent les **difficultés financières** (46 %), **administratives** (36%),
- des **difficultés à communiquer** pour des raisons de langue et de compréhension (46%),
- des problématiques de **déplacement** (25%).

Ces difficultés peuvent engendrer des retards de soins voire du renoncement aux soins.

Impact de la crise sanitaire

Si les perceptions des habitants et des professionnels semblent similaires lorsqu'on évoque l'accès aux soins de manière générale, il est intéressant de constater que ce n'est pas le cas lorsqu'on s'intéresse aux impacts potentiels de la crise sanitaire sur l'accès aux soins. Aujourd'hui, **3 professionnels de santé sur 4 estiment que la pandémie a eu un impact sur l'accès aux soins de la population**. Les raisons évoquées sont principalement liées au retard des soins (92%), au renoncement aux soins (58%) ou à des pratiques d'auto-médication (42%). Au contraire, **seulement 30,4 % des habitants interrogés** déclarent que la crise sanitaire a eu un impact sur leur accès aux soins. Pour eux, la problématique semble plus ancienne - elle était déjà prégnante dans les différents diagnostics réalisés par l'Espace santé en 2015 et 2019 - et finalement peu perturbée a posteriori par la crise sanitaire.

L'accès aux soins émerge donc de nouveau comme l'un des enjeux majeurs de l'état de santé des fontainois, à la fois dans les données statistiques, dans les ressentis et perceptions des habitants et dans le constat des professionnels.

3.4.1 Spécificités de santé par tranches d'âge

Enfants de 0 à 11 ans :

- un accès aux soins très complexe pour les **soins bucco-dentaires**, dans un contexte de raréfaction de l'offre de soins dentaire généraliste, et plus particulièrement auprès des enfants.
- des diagnostics et prises en charge relatifs aux **troubles du comportement ou du langage** qui peuvent être très longs, complexes et éreintants pour les familles,
- les professionnels font également écho d'une **précarisation des familles**, d'un **manque de moyens des institutions et des structures d'accueil de l'enfance et de la petite enfance**, couplée à un manque de reconnaissance et donc d'attractivité des métiers qui les composent.

Jeunes de 12 à 25 ans :

- un enjeu relatif à l'**accès aux droits et à la connaissance des dispositifs existants** sur le territoire,
- une prévalence des **questions de santé mentale des jeunes** : usages des écrans, comportements à risque...

Personnes âgées :

- une part importante de personnes âgées de 60 ans et plus en **Affection Longue Durée** (51 % contre 44 % à l'échelle régionale),
- un taux de patients de 65 ans et plus hospitalisés pour **traumatisme** plus élevé qu'à l'échelle métropolitaine et régionale (1,2 fois plus élevé qu'en région Aura),
- les personnes âgées rencontrent des difficultés d'accès aux soins spécifiques, liées à leur **perte d'autonomie et aux difficultés de déplacement**,
- la problématique des **déplacements comme facteur d'isolement** est au cœur du diagnostic concernant les personnes âgées. Outre les problèmes d'aménagements urbains et d'accompagnement physique, se pose également la question de l'adaptation des logements aux personnes âgées,
- les professionnels constatent également chez les personnes âgées, une **santé mentale fragile** souvent associée à des limitations fonctionnelles, causes ou conséquences des chutes, mais aussi liée aux maladies chroniques ou à l'isolement.

4 - Activités du SCHS (Espace santé Simone Veil et service salubrité-environnement)

➤ Les actions de promotion de la santé

Un Contrat local de santé (CLS) 2020-2023 a été conclu entre la Ville de Fontaine, l'Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône Alpes, le Département de l'Isère, le Centre hospitalier Alpes Isère et Grenoble-Alpes Métropole. Il a pour objectif de soutenir des dynamiques locales de santé sur des territoires de proximité urbains ou ruraux, qui constituent des infra-territoires de santé. Il vise à réduire les inégalités sociales et territoriales de santé.

Ce premier CLS a fait l'objet d'une évaluation en 2023.

4.1.1 Coordination des actions de santé

La Ville de Fontaine poursuit et renforce ses actions de santé publique, tout particulièrement en direction des publics les plus vulnérables.

Elle poursuit les interventions de promotion et d'éducation à la santé en mettant en place une coordination des actions de santé permettant ainsi :

- le développement opérationnel de démarches en cohérence avec le diagnostic local de santé,
- l'articulation avec d'autres dispositifs de la politique de la ville (dispositif de réussite éducative, plan climat, CLSPD...),
- la déclinaison, ciblée sur les quartiers prioritaires, d'actions menées par ailleurs à l'échelle communale (dépistage bucco-dentaire, sensibilisation aux dépistages organisés du cancer, éducation nutritionnelle, activité physique adaptée), voire intercommunale sur la rive gauche du Drac (accompagnement santé, écoute psychologique, etc.),
- la réponse à des appels à projets sur les thématiques de santé concernant les publics les plus vulnérables.

Le SCHS développe un travail intersectoriel et transversal sur les questions de santé publique en mobilisant les acteurs du territoire sur ces problématiques.

4.1.2 Conseil Local de Santé Mentale

Un Conseil Local de Santé Mentale a été mis en place sur la Commune depuis 2015. Une convention pluriannuelle d'objectifs et de financement entre la ville et l'ARS a permis le développement d'une coordination dédiée depuis 2020. Celle-ci a engendré un fort développement des actions portées par le CLSM.

Le partenariat portant sur l'animation du CLSM entre la ville et le Centre Hospitalier Alpes Isère est formalisé à travers une convention qui a été actualisée en 2021.

Orientations stratégiques du CLSM :

- **Objectif général :**
 - Améliorer la prise en compte et la prise en charge des problèmes de santé mentale sur le territoire de Fontaine.
- **Objectifs spécifiques :**
 - **Culture partagée** : tendre vers une culture et un langage communs dans le champ de la santé mentale.
 - **Interconnaissance** : favoriser la connaissance réciproque entre professionnels de terrain de la commune.
 - **Accès à la prévention et aux soins** : apporter des réponses adaptées et concertées à des situations complexes dans lesquelles une problématique psychique ou psychiatrique est repérée et prévenir l'aggravation de certaines situations. Favoriser l'orientation vers les dispositifs les mieux appropriés.
 - Favoriser l'**inclusion sociale et l'autonomie des usagers** dans la cité.
 - **Lutter contre la stigmatisation.**

➤ **Les actions en matière de salubrité et de santé environnement**

Le SCHS est chargé, sous l'autorité du Maire, et par délégation de compétences d'État, de veiller au contrôle administratif et technique des règles d'hygiène. Il fait appliquer les dispositions relatives à la protection générale de la santé publique sur le territoire (Règlement Sanitaire Départemental et Code de la Santé Publique)

- **Santé et Habitat**
Habitat indigne, intoxication au plomb, intoxication au monoxyde de carbone, promotion de la qualité de l'air intérieur...
- **Santé et Environnement**
Nuisances sonores et olfactives, qualité des eaux de baignade, hygiène alimentaire, épidémies, animaux morts, prolifération d'insectes (notamment les moustiques tigres) ou de nuisibles sur le domaine public, lutte contre l'ambrosie...

5 - Centre de Santé Sexuelle (CSS)

La planification familiale est une mission obligatoire du Conseil Départemental de l'Isère qui, par voie de convention, est assurée par la commune de Fontaine. Le CSS de Fontaine existe depuis 2004.

Le Centre de Santé Sexuelle est un lieu d'accueil et d'information autour de la vie sexuelle et affective. Dans le cadre d'actions de prévention en santé publique, il réalise les activités suivantes :

- consultations médicales relatives à la maîtrise de la fécondité,
- diffusion d'informations et mise en place d'actions individuelles et collectives de prévention portant sur la sexualité et l'éducation familiale, organisées dans le centre et à l'extérieur,
- préparation à la vie de couple et à la fonction parentale, réalisation d'entretiens de conseil conjugal et familial,
- entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse,
- entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse,
- dépistage et prise en charge médico-sociale des violences conjugales et intrafamiliales.

Il est composé d'un médecin directeur, de 2 à 3 conseillères conjugales et familiales, d'une assistante médico-sociale et d'une sage femme.

6 - Le Plan Climat

En tant que partenaire du Plan Climat Air Énergie de la Métropole, la ville de Fontaine s'est engagée à lutter contre l'évolution du changement climatique, en contribuant à la diminution des émissions de gaz à effet de serre et des consommations énergétiques, ainsi qu'à l'augmentation de production d'énergies renouvelables.

Le Plan Climat Air Énergie métropolitain constitue la pierre angulaire de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, de l'adaptation au changement climatique et de l'amélioration de la qualité de l'air dans les territoires :

- Il décline au niveau local les orientations de lutte contre le changement climatique définis aux niveaux national et international,

- Il fixe les objectifs du territoire notamment en matière d'amélioration de la qualité de l'air, de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de développement des énergies renouvelables,
- Il définit un programme d'actions pour les atteindre,
- Il constitue un outil de mobilisation du territoire,
- Il définit les modalités de suivi et d'évaluation des actions engagées par la Métropole et l'ensemble des acteurs du territoire (habitant-es, communes, acteurs économiques, associations...).

Fontaine est signataire du **Plan Climat Air Énergie métropolitain** depuis 2023, et a mis en œuvre de nombreuses actions :

- travaux de dés-imperméabilisation,
- renouvellement de l'éclairage public avec le remplacement des luminaires existants par des luminaires LED,
- définition d'un axe vélo structurant, reliant les villes de Fontaine et Grenoble,
- obtention de l'appel à projet métropolitain Réduction des déchets et Économie circulaire,
- installation d'une centrale photovoltaïque de 55kW sur la toiture de l'Hôtel de ville.

7 - Le Programme de réussite éducative (PRE)

En plus des actions de l'Éducation Nationale, la Ville propose un vaste dispositif d'accompagnement des élèves. Le Programme de Réussite Éducative est décliné localement dans les groupes scolaires.

Quatre actions phares :

- 1- **L'Équipe Pluridisciplinaire de Soutien (EPS)** propose des parcours personnalisés pour les enfants qui ont besoin d'une aide spécifique.
- 2- Les **ateliers langage** sont proposés aux élèves de grande section, CP et CE1 sur le temps périscolaire et encouragent la pratique écrite et orale de la langue dans le cadre d'activités de loisirs.
- 3- Les **ateliers culturels** permettent à un grand nombre d'enfants de découvrir une activité culturelle (musique assistée par ordinateur, arts plastiques, théâtre et flûte traversière) sur le temps périscolaire.
- 4- Les **accompagnements individualisés ou semi-collectifs** (également pour les collégiens) peuvent être dispensés par des bénévoles de l'Afev, une référente de parcours ou la coordinatrice PRE. Ils sont centrés sur les devoirs ou les apprentissages. L'objectif étant de permettre un moment de jeu, de lecture partagée et de découverte d'une activité. Ces

accompagnements peuvent se dérouler dans la famille ou à l'extérieur suivant les objectifs pédagogiques des référents.

Trois autres actions complètent les dispositifs :

1. Le volontaire en résidence de l'Afev a pour mission de favoriser le vivre ensemble, en renforçant le lien entre les parents et l'école à travers des actions collectives.
2. La bibliothèque itinérante proposée par la médiathèque Paul Éluard. Une animatrice du service scolaire et extrascolaire est présente sur ces temps, afin de faire du lien avec les familles.
3. L'accompagnement à la scolarité se déroule après l'école, dans les maisons des habitants de Fontaine pour une aide à l'apprentissage scolaire (exercices ludiques, aide aux devoirs, temps d'activités...) avec une équipe de bénévoles et des partenaires associatifs. En parallèle, des temps de parentalité sont proposés aux parents par les référentes familles dans les maisons des habitants.

Enfin, d'autres actions ciblées sont également mises en place, comme les ateliers pour les enfants allophones et les activités autour de la santé, en lien avec l'association Unis-Cité.

8 - La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Drac Rive Gauche

La ville de Fontaine, via son Service Communal d'Hygiène et de Santé, a accompagné en 2022-2023 les professionnels de santé du territoire désireux de constituer une Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur la rive gauche du Drac. La CPTS a été officiellement créée fin juin 2023 sur les territoires de Seyssins, Seyssinet-Pariset, Fontaine, Sassenage, Noyarey et Veurey-Voroize. La ville de Fontaine fait partie du Conseil d'Administration de la CPTS Drac Rive Gauche, et un coordinateur est en cours de recrutement à l'été 2023.

Objectifs d'une CPTS:

- Être acteur en coconstruisant des parcours pluri-professionnels cohérents pour la prise en charge de la population sur le territoire.
- Apporter une réponse adaptée aux besoins de la population sur le territoire (médecin traitant, soins non programmés...).
- Être à l'écoute du territoire en développant des actions de prévention en fonction des besoins de la population.

Les CPTS ont quatre missions socles :

- l'amélioration de l'accès aux soins : faciliter l'accès à un médecin traitant, améliorer la prise en charge des soins non-programmés,
- l'organisation de parcours pluri-professionnels autour du patient,
- le développement d'actions de prévention,
- la gestion des crises sanitaires exceptionnelles.

Deux missions complémentaires :

- la qualité et pertinence des soins,
- l'accompagnement des professionnels de santé sur le territoire.

LE CONTRAT LOCAL DE SANTÉ DE FONTAINE

Vu le code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L1435-1,

Vu le Projet Régional de Santé Rhône-Alpes 2018-2028,

Vu l'instruction n° DGS/SP4/CGET/2016/289 du 30 septembre 2016 relative à la consolidation et à la généralisation des conseils locaux de santé mentale en particulier dans le cadre des contrats de ville,

Vu la délibération du 22 janvier 2024 adoptant le Contrat Local de Santé,

Il est convenu ce qui suit :

CHAMP DU CONTRAT

1 - Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre les parties suivantes :

- Ville de Fontaine
- Agence Régionale de Santé Auvergne-Rhône-Alpes
- Préfecture de l'Isère
- Département de l'Isère
- Grenoble-Alpes Métropole
- Centre Hospitalier Alpes Isère
- Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Drac Rive Gauche

2 - Périmètre géographique du contrat

La Ville de Fontaine (23 211 habitants) incluant le Quartier Politique de la Ville (QPV).

3 - Partenaires : (participants aux actions mais non financeurs)

- Services municipaux et CCAS :
Centre de Santé Sexuelle, Maisons des Habitants, service scolaire et périscolaire, service extrascolaire, service solidarités et personnes vulnérables, service sports - vie associative, service égalité-citoyenneté, service jeunesse et point information jeunesse, service petite-enfance, équipements culturels (médiathèque, La Source, le Vog), service communication et animations, résidences autonomie, service prévention-médiation, services techniques, service aménagement - ville durable, service logement, police municipale.
- Éducation Nationale :
Santé scolaire, écoles maternelles / élémentaires / primaires / collèges / lycées.
- Conseil Départemental de l'Isère :
Service Local de Solidarité (protection maternelle infantile, aide sociale à l'enfance, service social), Service prévention santé publique.
- Associations :
Santé : POPS, Solident, Union Française pour la Santé Bucco-Dentaire (UFSBD), Reppop 38, Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (CRCDC), Réseau Prométhée, IREPS Auvergne-Rhône-Alpes, Réseau Anaïs, ADPA/SSIAD, Intermed, AIDES, Prescri'bouge, MRSI, UNASS, UNAFAM 38, Protection civile de l'Isère, Ligue contre le Cancer.
Social : ADATE, ODTI, associations de prévention spécialisée Apase et Codase, Sainte-Agnès, Petits Frères des Pauvres, LSR, UNRPA, Soliha, Secours Populaire, Restaurants du cœur, Dépann familles, ANCEF.
- Autres :
Unis-cités, Afev, Gymnastique Volontaire, France Dépression, AMAP, Big Bang Ballers, primeurs, association des éco-jardiniers fontainois, chorégraphe.
- Emploi / insertion :
Mission locale Isère Drac Vercors, Maison Intercommunale Pour l'Emploi, associations d'insertion.
- Habitants :
Collectifs d'habitants, associations de parents d'élèves.
- Bailleurs sociaux :
Alpes Isère Habitat, CDC Habitat, Pluralis, SDH (Société Dauphinoise pour l'Habitat), ACTIS, Grenoble Habitat, ADOMA.
- Soins :
CPTS Drac Rive gauche, CHAI (dont CMP adulte, CMP enfant et adolescent, équipe réseau, équipes mobiles, hôpital de jour), Maison des Adolescents, SAM des Alpes, Point Virgule, médecins libéraux, cabinets infirmiers, cabinets de kinésithérapeutes, pharmacies, diététiciennes.

4 - Orientations du Programme Régional de Santé 2018-2028

À travers le Programme Régional de Santé, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes traduit localement la stratégie nationale de santé, qui fixe les priorités du gouvernement en matière de santé, au regard des besoins de la population et des spécificités territoriales⁴. Le PRS est "la feuille de route" de la politique de santé en région et un document de référence pour les acteurs de santé.

Le PRS Auvergne-Rhône-Alpes 2018-2028, publié le 14 juin 2018, comprend 3 documents constitutifs⁵ :

- Le Cadre d'Orientation Stratégique (COS), qui détermine les objectifs stratégiques de l'ARS et les résultats attendus à 10 ans, en lien avec la stratégie nationale de santé, pour améliorer l'état de santé de la population et lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé dans la région.

Il présente six orientations⁶ :

1. Renforcer, en lien avec les autres porteurs de politiques, la place de l'éducation à la santé, de la prévention et de la promotion de la santé publique.
 2. Favoriser l'accès à la santé.
 3. Améliorer la qualité et l'efficacité du système de santé par une organisation en parcours, reposant prioritairement sur l'ambulatoire et par le soutien à domicile.
 4. Renforcer la capacité du système de santé à faire face aux situations exceptionnelles.
 5. Renforcer la démocratie en santé et les relations partenariales entre professionnels et usagers.
 6. Adapter le système de santé en s'appuyant sur les innovations.
- Le Schéma Régional de Santé (SRS), établi sur la base d'une évaluation des besoins et de l'offre de santé, détermine des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels. Il décline les objectifs stratégiques du COS pour l'ensemble de l'offre de soins et de services de santé, y compris en matière de prévention, promotion de la santé et accompagnement médico-social.

Il a une durée de 5 ans et comprend 6 objectifs structurants, à savoir :

1. **Développer les actions de prévention et promotion de la santé en direction des nouveaux nés, des enfants en bas âge, des jeunes et de leurs parents** plus particulièrement sur des thèmes tels que le surpoids et l'obésité, la santé bucco-dentaire et les addictions, qui sont des marqueurs d'inégalités sociales de santé. Ces actions seront développées en priorité dans les zones d'éducation prioritaire, les quartiers politique de la ville ainsi que les zones rurales les plus isolées.

⁴ https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/system/files/2018-06/20180620_ARSARA_DP_PRS_0.pdf

⁵ <https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/presentation-du-projet-regional-de-sante-0>

⁶ https://www.auvergne-rhone-alpes.ars.sante.fr/system/files/2018-01/20180130_ARSARA_CP_ConsultationPRS.pdf

2. **Développer les actions de prévention à destination des patients souffrant de pathologies chroniques** afin de les rendre davantage acteurs de leur prise en charge (Éducation Thérapeutique du Patient, retour à une activité physique adaptée, etc.).
 3. **Garantir l'accès aux soins de premiers recours pour tous**, y compris aux soins non programmés, avec une attention particulière pour les personnes socialement fragiles et les personnes en situation de handicap. L'enjeu est double : la réduction des inégalités géographiques et sociales de santé, et le soutien à domicile.
Soutenir l'insertion en milieu de vie ordinaire et l'accès aux droits communs pour les personnes en situation de handicap avec, comme corollaire, le passage d'une logique de places à celle de réponses coordonnées mises en œuvre en concertation avec les instances territoriales de santé.
 4. **Promouvoir un parcours de santé adapté à la personne âgée** et renforcer les démarches de repérage précoce des fragilités ou des situations à risques, ainsi que les approches d'amélioration de la pertinence et de la qualité des soins à leur égard.
 5. **Améliorer la précocité du repérage, du dépistage et du diagnostic en santé mentale** dans un enjeu de renforcement de la précocité des interventions, dans une approche éthique respectueuse des droits des usagers en situation de maladie mentale et de leurs familles.
- Le Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies (PRAPS), déclinaison spécifique du SRS, permet de faciliter l'accès et l'égalité au système de santé dans sa globalité et d'améliorer la cohérence dans le parcours des personnes les plus démunies.

5 - Articulation entre le Plan Régional de Santé et les axes définis dans le Contrat Local de Santé de Fontaine

Le Contrat Local de Santé de Fontaine se donne pour objectif général de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé. Pour ce faire, les axes stratégiques du CLS de Fontaine ont donc été pensés en croisant les priorités régionales de santé définies dans le PRS 2018-2028, les éléments clés de l'évaluation du précédent contrat et du diagnostic local de santé 2023 afin de s'inscrire au plus près des besoins de la population et des spécificités du territoire.

OBJET DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ

Objectif général : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

_____ 4 axes stratégiques se déclinant comme suit : _____

Axe stratégique 1 : Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé

Objectif 1.1. Améliorer le niveau de littératie en santé des personnes vulnérables pour que la population soit en capacité de prendre en charge au mieux sa santé ainsi que celle de son entourage

Objectif 1.2. Promouvoir le triptyque "manger-bouger-se rencontrer" afin de lutter contre le surpoids, l'obésité et les maladies liées à l'alimentation (diabète et maladies cardiovasculaires) et le risque de chute chez les aînés

Objectif 1.3. Promouvoir la santé bucco-dentaire en mettant en place des actions de prévention dès le plus jeune âge

Objectif 1.4. Améliorer l'éducation à la santé sexuelle des jeunes

Objectif 1.5. Prévenir les consommations à risques et promouvoir un usage raisonné des écrans

Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention notamment auprès des publics vulnérables

Objectif 2.1. Améliorer la prise en charge des publics vulnérables en matière de santé en favorisant l'accompagnement vers le soin

Objectif 2.2. Améliorer la couverture vaccinale

Objectif 2.3. Favoriser l'implantation de structures de soins et participer à la mise en place de travail en réseaux des soignants, en coordination avec la CPTS Drac rive gauche

Axe stratégique 3 : Promouvoir la santé mentale et prendre en compte la souffrance psychique

Objectif 3.1. Repérer, écouter, orienter les personnes en situation de souffrance psychique

Objectif 3.2. Améliorer la prévention et la prise en charge des troubles psychiques dans la cité

Objectif 3.3. Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement des personnes concernées par les violences intrafamiliales

Objectif 3.4. Promouvoir le renforcement des compétences psychosociales

Objectif 3.5. Lutter contre l'isolement des seniors en améliorant le repérage des personnes isolées et en favorisant les activités collectives

Axe stratégique 4 : Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectif 4.1. Renforcer la promotion de la qualité de l'environnement intérieur

Objectif 4.2. Promouvoir un environnement extérieur favorable à la santé

DÉCLINAISON DES AXES STRATÉGIQUES ET DE LEURS OBJECTIFS AVEC LES DIFFÉRENTS PARTENAIRES

Ce paragraphe décrit les axes stratégiques de santé traités dans le CLS de manière à répondre aux besoins prioritaires de santé identifiés sur le territoire.

Ces axes sont ensuite détaillés en objectifs opérationnels et en actions.

Objectif général : Réduire les inégalités sociales et territoriales de santé

1 - Axe stratégique 1 : Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé

Objectif 1.1 - Améliorer le niveau de littératie en santé des personnes vulnérables pour que la population soit en capacité de prendre en charge au mieux sa santé, ainsi que celle de son entourage

- Action 1 - Forum santé (stands d'information, ateliers, exposition, spectacle).
- Action 2 - Temps conviviaux hors les murs d'éducation à la santé (café santé, temps d'information et d'échange thématiques...).
- Action 3 - Relais des campagnes nationales de prévention : Octobre rose / Mois sans tabac....

Fiche action 1 - "Parler santé"

Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS, l'ANCT et Grenoble-Alpes Métropole

Objectif 1.2 - Promouvoir le triptyque "manger-bouger-se rencontrer" afin de prévenir le surpoids et l'obésité, ainsi que les maladies chroniques (diabète, maladies cardio-vasculaires) et le risque de chute chez les aînés

- Action 1 - Temps d'information, de dégustation et d'échange avec les familles sur l'équilibre alimentaire, alimentation et petits budgets ainsi que sur le marketing alimentaire.
- Action 2 - Goûters santé dans les écoles situées en QPV associés à des temps d'échanges avec les familles.
- Action 3 Ateliers de promotion d'une alimentation équilibrée auprès des élèves de CE2 des écoles du territoire.
- Action 4 - Formations des équipes éducatives sur l'équilibre alimentaire ainsi que sur alimentation et précarité.

- Action 5 - Ateliers Activité Physique Adaptée (APA) en direction des publics les plus sédentaires.

Fiche action 2 - "Manger-Bouger"

Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS, l'ANCT et Grenoble-Alpes Métropole
Partenariat avec les professionnels du Conseil Départemental et de l'Éducation nationale

Fiche action 3 - "Fontaine terre de jeux"

Projet porté par le service égalité citoyenneté, financé par la Commune avec le soutien de Grenoble-Alpes Métropole

- Action 6 - Ateliers Activité Physique Adaptée (APA) en direction des plus de 60 ans.
- Action 7 - Ateliers nutrition et cuisine en direction des plus de 60 ans.

Fiche action 4 - "Prévention des chutes chez les personnes âgées vivant à domicile"

Projet financé par la commune avec le soutien de la Conférence des Financeurs

Objectif 1.3 - Promouvoir la santé bucco-dentaire

- Action 1 - Dépistage bucco-dentaire systématique des élèves de CE1.
- Action 2 - Formation des équipes éducatives et des professionnels de la petite enfance sur l'hygiène bucco-dentaire.
- Action 3 - Brossage des dents sur le temps périscolaire dans les écoles maternelles.
- Action 4 - Sensibilisation des enfants de cycle 1 et 2 et de leur famille sur l'hygiène bucco-dentaire.

Fiche action 5 - "Prévention bucco-dentaire"

Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS, l'ANCT et Grenoble-Alpes Métropole
Partenariat avec les professionnels du Conseil Départemental Isère et de l'Éducation nationale

Objectif 1.4 - Améliorer l'éducation à la sexualité des jeunes - CSS, sur la délégation de la compétence départementale sur convention

- Action 1 - Temps d'éducation à la sexualité portant sur 3 champs de connaissances et de compétences : biologique, psycho affectif et social.

Fiche action 6 - "Éducation à la sexualité et prévention des abus et violences sexuelles"

Projet financé par la Commune et le Département de l'Isère

Objectif 1.5 - Prévenir les conduites à risques (alcools, drogues) et promouvoir un usage raisonné des écrans

- Action 1 - Groupe de travail inter-disciplinaire sur la santé des jeunes et sur les consommations excessives.

- Action 2 - Promotion d'un usage raisonné des écrans auprès des enfants (cycles 1 et cycle 3), des jeunes et des familles.
- Action 3 - Actions de prévention des consommations à risques auprès des jeunes.
- Action 4 - Formation des professionnels de la jeunesse et de l'enfance aux addictions, à l'usage raisonné des écrans et à l'animation d'ateliers de prévention.

Fiche action 7 - "Prévention des conduites à risques"

Projet financé par la Commune et par l'ARS, l'ANCT et Grenoble-Alpes Métropole
Partenariat avec les professionnels du Département de l'Isère

Fiche action 8 - "Promotion d'un usage raisonné des écrans"

Projet financé par la Commune et par l'ARS, l'ANCT et Grenoble-Alpes Métropole
Partenariat avec les professionnels du Département de l'Isère

2 - Axe stratégique 2 : Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention notamment auprès des publics vulnérables

Objectif 2.1 - Améliorer la prise en charge des publics fragiles en matière de santé : accès aux droits, aux soins et à la prévention

- Action 1 - Accompagnements santé des publics vulnérables réalisés par l'infirmière accompagnatrice santé et la médiatrice santé.

Fiche action 9 - "Accompagnement vers le droit en santé et le soin"

Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS dans le cadre de l'appel à projet "médiation santé dans le QPV "

- Action 2 - Entretiens de conseil conjugal et familial et consultations gynécologiques (délégation de la compétence départementale sur convention).

Fiche action 10 - "Entretiens de conseil conjugal et familial et consultations gynécologiques "

Projet financé par la Commune et le Département de l'Isère

Objectif 2.2 - Améliorer la couverture vaccinale

- Action 1 - Vaccination : informer sur la vaccination, répondre aux idées reçues. Favoriser la connaissance des lieux de vaccination.
- Action 2 - Mettre en place sur la Commune le plan d'action national de rénovation de la politique vaccinale.

Fiche action 11 - "Promotion de la vaccination"

Projet financé par la Commune, le Département de l'Isère (DSO - direction des solidarités, service prévention santé publique)

Objectif 2.3 - Favoriser l'implantation de professionnels de santé et renforcer la dynamique inter-professionnels de santé sur le territoire

- Action 1 - Coordonner des temps de rencontres et d'échanges interprofessionnels (professionnels de la psychiatrie et médecins généralistes, médecins spécialistes et libéraux...) et diffuser diverses informations à l'aide d'une newsletter santé.
- Action 2 - Soutenir les démarches d'implantation d'un centre de santé sur la Commune.
- Action 3 - Soutenir la démarche de Communauté Professionnelle Territoriale de Santé sur le territoire de la rive gauche du Drac

Fiche action 12 - "Renforcer la dynamique inter-professionnelle de santé sur le territoire"

Projet financé par la Commune - Potentiel co-financement par l'ARS la CPAM en fonction de l'évolution du projet

Partenariat avec les professionnels du Département de l'Isère

3 - Axe stratégique 3 : Promouvoir la santé mentale et prendre en compte la souffrance psychique

Objectif 3.1 - Repérer, écouter et orienter les personnes en situation de souffrance psychique

- Action 1 - Lieu d'Écoute et Point Accueil Écoute Jeunes.
- Action 2 - Lutte contre le harcèlement.

Fiche action 13 - "Lieu d'Écoute et PAEJ"

Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS et la CAF

Fiche action 14 - "Lutte contre le harcèlement"

Réseau FLASH piloté par le service égalité citoyenneté

Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ANCT

Objectif 3.2 - Améliorer la prévention et la prise en charge des troubles psychiques dans la cité

- Action 1 - CLSM - Temps d'information et de formation des professionnels
- Action 2 - CLSM - Réunions de concertation autour de situations complexes
- Action 3 - CLSM - Ateliers de promotion de la santé mentale : Semaine d'Information sur la Santé Mentale, temps d'information et d'échanges sur la santé mentale, ateliers dans les classes de cycle 3

Fiche action 15 - "Conseil Local de Santé Mentale"

Projet financé par la Commune en convention avec le CHAI avec le soutien de l'ARS, l'ANCT et Grenoble-Alpes Métropole

Partenariat avec les professionnels du Département de l'Isère, du CHAI et de l'Éducation Nationale

Objectif 3.3 - Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement des personnes victimes de violences intrafamiliales - CSS, sur la délégation de la compétence départementale sur convention

- Action 1 - Pilotage du groupe de travail interprofessionnel et multi-partenarial
- Action 2 - Formation des acteurs de terrain sur les violences intrafamiliales
- Action 3 - Accompagnement et orientation des personnes victimes de violences intrafamiliales
- Action 4 - Dépistage et prise en charge médico-sociale des personnes victimes de violence intrafamiliales

Fiche action 16 - "Prévention des violences intrafamiliales"

Projet financé par la Commune et le Département de l'Isère (PMI, Direction Éducation Jeunesse et Sports)

Objectif 3.4- Renforcer les compétences psycho-sociales (CPS) des enfants, des professionnels et des parents

- Action 1 - Formation sur la promotion des CPS en direction des professionnels de terrain
- Action 2 - Ateliers de promotion des CPS auprès des élèves de cycle 3 (CM1-CM2) et de gestion des émotions auprès des élèves de cycle 1 (écoles maternelles)
- Action 3 - Cycles d'ateliers de promotion des compétences parentales
- Action 4 - Temps d'information et d'échanges sur les CPS dans l'espace public (forum santé, fêtes de quartier, exposition itinérante...)

Fiche action 17 - "Promotion des Compétences psycho sociales»

Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS

Objectif 3.5 - Lutter contre l'isolement des aînés et des aidants familiaux

- Action 1 - Actions collectives de lutte contre l'isolement des personnes âgées

Fiche action 18 - "Lutte contre l'isolement des personnes âgées"

Projet financé par la Commune et la Conférence des Financeurs

4 - Axe stratégique 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectif 4.1 - Renforcer la promotion de la qualité de l'environnement intérieur

- Action 1 - Lutte contre l'habitat indigne
- Action 2 - Promotion de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat individuel

- Action 3- Surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de six ans, les établissements d'enseignement du premier et du second degré, et les accueils de loisirs

Fiche action 19 - "Promotion de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat individuel"
Projet financé par la Commune et l'État (dotation globale de décentralisation)

Fiche action 20 - "Habitat indigne"
Projet financé par la Commune et l'État (dotation globale de décentralisation)

Objectif 4.2 - Promouvoir un environnement extérieur favorable à la santé

- Action 1 - Lutte contre les îlots de chaleur par la végétalisation
- Action 2 - Amélioration de la qualité de l'air extérieur en agissant sur l'habitat individuel
- Action 3 - Promotion des mobilités douces
- Action 4 - Aménagement des espaces publics en prenant en compte les enjeux de santé
- Action 5 - Lutte contre la prolifération du moustique tigre

Fiche action 21 - "Végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur"
Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS

Fiche action 22 - "Qualité de l'air extérieur"
Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS

Fiche action 23 - "Lutte contre la prolifération du moustique tigre"
Projet financé par la Commune avec le soutien de l'ARS

DURÉE, SUIVI ET RÉVISION DU CONTRAT

Article 1 : Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de cinq années, à compter de sa signature.

Les signataires s'accordent sur l'importance du fait que la signature du contrat traduise l'engagement d'une démarche partagée mais évolutive, et non pas d'une perspective figée.

Article 2 : Révision du contrat

Le présent contrat pourra toutefois être révisé et complété par les parties au cours de ces cinq années.

Article 3 : Suivi et évaluation du contrat

✓ Modalités de pilotage et de coordination

Comité de Pilotage

Fréquence : annuelle

Rôle : piloter le CLS, valider le bilan de l'année précédente et les perspectives/orientations de l'année suivante

Composé de : l'ARS, la Préfecture, le CHAI, le Département de l'Isère, la Préfecture de l'Isère, l'Éducation Nationale, Grenoble-Alpes Métropole, CPTS, élus de la commune, services ville, des représentants des habitants.

Coordination

Coordinatrices en charge de la mise en œuvre, du suivi et de l'évaluation du Contrat Local de Santé

Groupes de travail

Rôle : Groupe de réflexion sur des thématiques spécifiques, définition des objectifs, élaboration des actions pour y répondre, suivi des projets.

Participants : l'ensemble des partenaires

✓ Modalités de suivi et d'évaluation

Des indicateurs sont formulés en fonction des objectifs partagés pour chaque fiche-action lors de leur élaboration.

- Évaluation du processus : concerne l'utilisation quantitative et qualitative qui a été faite des ressources allouées au projet. Elle concerne tout ce qui a été mis en œuvre : les acteurs et leurs structures, le partenariat, l'organisation, l'adéquation des moyens et des activités.
- Évaluation des résultats : permet de mesurer le degré de réalisation des objectifs fixés initialement et l'impact de l'action sur la santé des populations, au regard des priorités du CLS.

Un rapport annuel sur l'état d'avancement des actions du programme sera soumis au Comité de Pilotage.

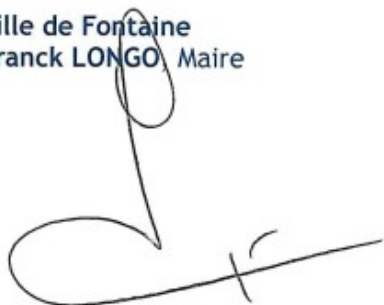
Il apportera des aspects relatifs :

- au suivi de la mise en œuvre des actions : respect des engagements des porteurs d'actions, des échéances et des modalités ;
- à l'évaluation des résultats des actions en fonction des critères adoptés dans les fiches actions.

SIGNATAIRES

Le présent contrat est signé en 8 originaux, à Fontaine, le 13 février 2024.

Ville de Fontaine
Franck LONGO, Maire



Ville de Fontaine
Denis BAUDET, Conseiller municipal
délégué à la santé et à la petite enfance



Agence Régionale de Santé
Auvergne Rhône-Alpes
Pour le Directeur général et par délégation
Anne-Maëlle CANTINAT, Directrice adjointe de la
délégation départementale de l'Isère



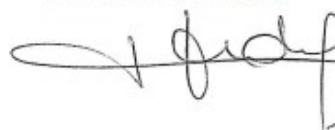
Préfecture de l'Isère
Pour le Préfet et par délégation
Nathalie CENCIC, Sous-préfète,
Secrétaire générale adjointe



Département
Pour le Président et par délégation
Nathalie FAURE, Vice-présidente du
Département de l'Isère déléguée à la montagne,
conseillère départementale du canton



Grenoble Alpes-Métropole
Pour le Président et par délégation
Salima DJIDEL, 2^{ème} Vice-présidente
chargée de la santé, la stratégie et la
sécurité alimentaire



Centre Hospitalier Alpes-Isère
Marlène PASSAVANT, Directrice adjointe
du Centre Hospitalier Alpes-Isère



Communauté Professionnelle
Territoriale de santé Drac Rive Gauche
Benoît PETIT, Co-Président



Rand Inpid.
Présidente



ANNEXE :

FICHES OPÉRATIONNELLES

D'ACTIONS POUR CHACUNE DES

ACTIONS DU CLS

Fiche 1 - Parler santé - Actions d'éducation pour la santé	page 38
Fiche 2 - Manger bouger	page 41
Fiche 3 - Terre de jeux	page 44
Fiche 4 - Prévention des chutes chez les personnes âgées vivant à domicile	page 46
Fiche 5 - Prévention bucco-dentaire	page 48
Fiche 6 - Éducation à la sexualité et lutte contre les abus	page 51
Fiche 7 - Prévention des consommations excessives	page 53
Fiche 8 - Promotion d'un usage raisonné des écrans	page 55
Fiche 9 - Accompagnement vers le droit en santé et le soin des publics vulnérables	page 57
Fiche 10 - Promotion de la vaccination	page 59
Fiche 11 - Renforcer la dynamique interprofessionnelle de santé sur le territoire	page 61
Fiche 12 - Entretiens de conseil conjugal et familial et consultations gynécologiques	page 64
Fiche 13 - Lieu d'Écoute et Point Accueil Écoute Jeunes	page 66
Fiche 14 - Réseau Fontainois de Lutte Contre le Harcèlement	page 68
Fiche 15 - Comité Local de Santé Mentale	page 70
Fiche 16 - Prévention des violences conjugales et intrafamiliales	page 73
Fiche 17 - Promouvoir le renforcement des Compétences Psycho Sociales	page 75
Fiche 18 - Lutte contre l'isolement des personnes âgées	page 77
Fiche 19 - Promotion de la qualité de l'air intérieur dans l'habitat individuel	page 79
Fiche 20 - Habitat indigne	page 81
Fiche 21 - Végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur	page 83
Fiche 22 - Qualité de l'air extérieur	page 85
Fiche 23 - Lutte contre la prolifération du moustique tigre	page 87

Parler santé - Actions d'éducation pour la santé

Fiche action N°1

Espace Santé Simone Veil

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 1 - Promouvoir des habitudes de vie favorable à la santé

Objectif opérationnel :

Améliorer le niveau de littératie en santé des personnes vulnérables pour que la population soit en capacité de prendre en charge au mieux sa santé, ainsi que celle de leur entourage

**Description
de l'action**

Forum "Santé vous bien !"

Élaboration, en concertation avec les habitants et les professionnels de terrain de Fontaine, des priorités de santé à aborder dans le cadre du forum sur le thème « Santé-vous bien ».

Co-construction du forum avec les habitants et les professionnels de terrain.

Forum « Santé-vous bien » : stands d'information, ateliers, dépistages, temps d'animation et entretiens individuels sur les thématiques santé qui auront émergé.

Thématique différente mise en avant chaque année (santé mentale, santé environnement, santé de l'enfant...)

Exemples de stands : contraception et dépistage IST, alimentation, tabac et alcool, santé bucco-dentaire, vaccination, activités physiques, santé de l'enfant, allergies, initiation aux gestes de premiers secours, sommeil...

Animations : théâtre forum/projection/démonstration d'activités physiques adaptées.

Lieu : parc Jean Moulin, au cœur du quartier prioritaire Alpes/Mail Cachin.

Temps d'information et d'échanges ponctuels sur des thématiques santé préoccupant les habitants et les professionnels de proximité

Organisation de temps d'information et d'échanges ponctuels sur les thématiques de santé préoccupant les habitants (vaccination, usage des écrans, dépistage des cancers, contraception...). Ces temps permettent aux habitants d'acquérir des connaissances et des compétences favorables à leur santé et d'identifier les lieux ressources.

Ils ont lieu régulièrement dans diverses structures, comme les Maisons des habitants, le Service Local de Solidarité, les structures associatives (foyers Adoma, Résid'actifs, Alhpi, Afiph...) et d'insertion (Mission locale, MIPE, Cycles & Go), afin de toucher les publics les plus vulnérables et éloignés du système de santé.

Relais des campagnes nationales de santé publique : vaccination, lutte contre le tabac (mois sans tabac), dépistage des cancers (Octobre rose, Mars bleu)....

Relais des campagnes nationales de santé publique annuelles :

- dépistage des cancers : relais des actions de dépistage organisé et des campagne de sensibilisation, en lien avec le Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers (ateliers socio-artistiques, expositions, événements de sensibilisation...) notamment pour les campagnes Mars bleu (cancer

colorectal), Octobre rose (cancer du sein) et le dépistage du cancer du col de l'utérus.

- relais du Mois sans tabac auprès des professionnels et des habitants.

- relais de campagnes ponctuelles, telles que les conseils liés aux fortes chaleurs et aux canicules, à la grippe saisonnière, à la périnatalité (1000 premiers jours)...

Responsable de l'action

Structures identifiées

Espace santé

Moyens engagés

Moyens humains

Coordination, organisation et animation des groupes de travail, suivi et évaluation.

Moyens matériels pour la communication

Réalisation de courriers, affiches, flyers

Réalisation d'outils d'éducation à la santé

Structures identifiées

Services Ville : Centre de Santé Sexuelle, DRH, service jeunesse, service animations, ville durable, services techniques...

CCAS, Maisons des habitants, égalité-citoyenneté...

Foyers Adoma, Mission Locale, Cycles & go, Résid'Actifs, MIPE, etc.

Département : Service Local de Solidarité de Fontaine

Associations : Maison Départementale des Sports, Prescribouge, association cAPables, CRCDC, REPPPO, réseau addictologie, Ligue contre le cancer, UNASS

Diététicienne libérale

Moyens engagés

Moyens humains

Participer aux réunions, groupes de travail, animation de stands lors du forum, mobilisation du public, animation des temps d'information et d'échanges, organisation d'événements dans les structures partenaires.

Intervenants extérieurs.

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

En fonction des financements alloués

- Forum "Santé-vous bien" : une journée par an, au printemps
- Temps d'information et d'échange ponctuels, en fonction des besoins et préoccupations (un à deux par mois en moyenne)
- Relais des campagnes nationales, selon les calendriers : octobre pour le dépistage du cancer du sein, novembre pour le Mois sans tabac...

Suivi mensuel : outils quantitatifs et qualitatif (tableau de suivi)

Évaluation annuelle (en juin) : outils qualitatifs et quantitatifs

Rapport d'évaluation annuelle

Évaluation de processus

Forum « Santé vous bien ! » :

- nombre de participants
- nombre d'intervenants

Dispositif
de suivi

- nombre d'habitants impliqués dans le projet
- satisfaction et intérêt du public et des intervenants
- outils développés

Temps d'information et d'échanges :

- nombre d'interventions, nombre de participants
- informations transmises
- intérêt perçu par les participants
- nombre de prises de rendez-vous avec l'Espace santé/Centre de Santé Sexuelle suite aux animations

Relais des campagnes nationales de santé publique :

- nombre de participants, nombre d'interventions
- informations transmises
- intérêt perçu par les participants (outil qualitatif)

Évaluation d'impact:

- Perception des animations, consultations, réunions, par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Pratiques avant/après (outil qualitatif).
- Taux de participation aux campagnes nationales de dépistage des cancers.
- Taux de fumeurs réguliers, évolution des indicateurs généraux de santé (évaluation à long terme) - données de l'Observatoire Régional de Santé.

Manger bouger

Fiche action N°2

Espace Santé Simone Veil

Axe stratégique
et objectif
opérationnel

Axe 1 - Promouvoir des habitudes de vie favorable à la santé

Objectif opérationnel

Promouvoir le triptyque "manger-bouger-se rencontrer" afin de prévenir le surpoids et l'obésité ainsi que les maladies chroniques liées à la nutrition (diabète, maladies cardiovasculaires)

Nutrition

Description
de l'action

En direction des habitants (et particulièrement des personnes les plus vulnérables) :

- Mise en place de **temps d'informations et d'échanges**, sur l'équilibre alimentaire, les enjeux relationnels autour de l'alimentation, le marketing alimentaire et les stratégies pour bien manger à moindre coût, **animés par une diététicienne** (thématiques abordées : recommandations nutritionnelles, relations parents - enfants / adolescents autour de l'alimentation...).
- Soutien aux **projets et actions relatifs à la nutrition** mis en place dans les structures du territoire relevant du champ du social, du médico-social, de l'insertion (Maisons des habitants, SLS, Résid'actifs, Alhpi, Mission locale, associations de solidarité et d'aide alimentaire, etc.) : accompagnement méthodologique, co-animation d'ateliers, fourniture de matériel ou de ressources
- Poursuite de la **démarche « réduction des déchets et économie circulaire »** en lien avec le champ de la nutrition : organisation de challenge zéro déchets, de temps d'informations et d'ateliers cuisine spécifiques, accompagnement des familles, constitution d'un réseau d'approvisionnement local et sain.

Plus spécifiquement en direction des écoles et des enfants :

- **Ateliers nutrition** animés par une diététicienne dans les classes de cycle 2 des écoles volontaires, dans le cadre du parcours santé.
- Organisation de **goûters santé** dans les écoles maternelles volontaires : dégustation et échange sur les pratiques (freins et leviers pour un goûter équilibré, varié, avec le moins de déchets possibles et adapté).
- Travail de réflexion sur les repas servis dans les restaurants scolaires (qualité, composition des menus, approvisionnement)

En direction des professionnels :

- **Constitution d'un groupe de travail "nutrition santé"** regroupant les professionnels de terrain de la commune. Ce réseau facilitera le relais des informations concernant les actions.
- Rédaction d'une **charte des bonnes pratiques** et de respect des principes du PNNS avec l'ensemble des partenaires du territoire, qui s'appliquera pour tous les événements organisés par la ville.
- **Temps de formation :**
 - des équipes éducatives et de l'accompagnement social,
 - des bénévoles d'associations de solidarité sur la thématique précarité et alimentation,

- des éducateurs territoriaux des activités physiques et sportives (ÉTAPS) sur la thématique "activité physique pour les enfants en surpoids".

Activité physique

- **Ateliers d'activité physique adaptée** animés par un éducateur en activité physique adaptée à destination d'un public sédentaire et éloigné des pratiques sportives (public orienté par les soignants du territoire et les médiatrices santé): proposition d'exercices physiques que chaque participant pourra réaliser en fonction de ses capacités et reproduire dans son quotidien.
- Organisation de **sorties montagne régulières** reproduisibles en transport en commun.
- **Interconnaissance, mise en réseau et partenariat** avec le DAPAP géré par Prescribougé, les Maisons Sport Santé du département et les associations du territoire (ASF gymnastique, gymnastique volontaire, Institut de thérapie sportive, Big Bang Ballers...)
- Promotion des modes de déplacement et mobilités douces à destination des habitants et des professionnels de la ville de Fontaine, en lien avec le service aménagement et le Plan climat : Semaine européenne de la mobilité, « Faites » du vélo.
- Accompagnement de la démarche de pédibus dans les écoles : promotion de la démarche, incitation auprès des directeurs d'école à promouvoir l'action « Tous à l'école à Vélo », suppression des transports en bus pour promouvoir la marche à pied en école élémentaire.
- Interconnaissance et **soutien aux projets nutrition** des associations sportives du territoire

Responsable de l'action

Structures identifiées Espace santé et Maisons des habitants (CCAS)	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Coordination, suivi, évaluation et animation des actions <u>Moyens matériels pour la communication</u> Courriers, affiches, flyers... <u>Moyens logistiques</u> Locaux (cuisines, gymnases) Rémunération d'intervenants extérieurs : diététicienne, formateur, animateur activité physique adaptée (APA)
---	---

Autres
acteurs à
mobiliser

Structures identifiées <u>Services de la Ville et CCAS</u> : Conseillères en Économie Sociale et Familiale des Maisons des Habitants, service aménagement, services sports-vie associative, Ville durable, service scolaire, petite enfance, extrascolaire, jeunesse, gérontologie, résidences autonomie... <u>Département</u> : Service Local de Solidarité de Fontaine, <u>Éducation Nationale</u> : santé scolaire (médecins et infirmières) et corps enseignant. <u>Soignants libéraux</u> : médecins généralistes, diététiciennes, CPTS, infirmiers implantés sur la commune <u>Associations</u> : IREPS Auvergne-Rhône-Alpes/ Délégation Isère, PoPS (Point Précarité Santé), Restaurants du Cœur, Secours Populaire, cAPAbles, Prescribougé, Réseau pour la Prévention et la Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique (REPPPOP), Maisons Sport Santé, ASF gymnastique, gymnastique volontaire, Institut de thérapie sportive, Big Bang Ballers
Moyens engagés Moyens humains

**Calendrier
prévisionnel**

Groupes techniques semestriels (thématique intégrée dans les groupes techniques populationnels)

En fonction des financements alloués :

- Temps d'informations et d'échanges avec une diététicienne réguliers
- Ateliers APA hebdomadaires
- Goûters dans les écoles volontaire : 1 / école / an
- Ateliers alimentation dans les classes de cycle 2 : une fois par an dans chaque classe
- Formations : tous les deux ans
- Sorties montagne : deux à trois fois par an

Bilan annuel

Outils :

- méthode qualitative : grille d'entretien, comptes rendus de réunions,
- méthode quantitative : questionnaire, feuilles de présence.

**Dispositif
de suivi**

Évaluation de processus

- Nombre d'animations, de réunions, de consultations
- Nombre de participants (aux réunions, aux consultations, aux animations)
- Nombre et types de supports utilisés
- Partenaires associés
- Outils développés

Évaluation d'impact

- Perception des animations, consultations, réunions, par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Pratiques (avant/après) : habitudes alimentaires, pratique d'une activité physique, rapport au corps (outil qualitatif).
- Taux d'hospitalisation et de traitement pour diabète, hypertension et maladies cardiovasculaires (avant/après) (évaluation à long terme) - données de l'Observatoire Régional de Santé

Fontaine terre de jeux

Fiche action N°3

Service égalité, citoyenneté
Service sports-vie associative

Axe stratégique
et **objectif**
opérationnel

Axe 1 - Promouvoir des habitudes de vie favorable à la santé

Objectif opérationnel

Promouvoir le triptyque "manger-bouger-se rencontrer" afin de prévenir le surpoids et l'obésité ainsi que les maladies chroniques liées à la nutrition (diabète, maladies cardiovasculaires) et le risque de chute chez les aînés

Description de l'action

En préparation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024, la France est déterminée à créer une véritable effervescence et une dynamique dans tout le pays, afin de promouvoir l'esprit olympique et paralympique.

Pour atteindre cet objectif, la ville de Fontaine a candidaté et a été labellisée "Terre de jeux 2024". Cette labellisation engage la ville à organiser des activités liées aux Jeux sur son territoire, et à encourager davantage la pratique sportive au sein de la communauté fontainoise, que ce soit en poursuivant des actions existantes ou en en initiant de nouvelles.

Les services Sports/Vie Associative et Égalité-Citoyenneté, détenteurs du label "Terre de jeux 2024" et lauréats du programme "IMPACT 2024", collaborent étroitement pour porter ces projets, étant donné leur étroite relation. En parallèle de ce co-pilotage plusieurs actions sont mises en place par le service Égalité Citoyenneté

- Des actions appelées "Coup de Pouce" sont déployées pour lutter contre les inégalités dans la pratique sportive. Parmi ces actions, on trouve des ateliers d'initiation au vélo, des cours d'apprentissage de la natation, ainsi que des initiations à diverses disciplines sportives, tout en favorisant la création de liens avec les associations sportives locales telles que l'aviron, les sports de ballons, le tennis de table et l'autodéfense.
- Des actions nommées "Chemin de la forme" sont mises en place pour combattre la sédentarité et servir de première étape vers un retour à une pratique sportive dynamique (fitness, des parcours santé, marche nordique...).
- La promotion de la nouvelle discipline olympique, le break dance, se poursuit activement.
- En 2024, à l'occasion des Jeux olympiques de Paris, un travail spécifique autour des journées du 23 juin et de la semaine olympique et paralympique sera réalisé .
- Après 2024, les actions développées dans le cadre du projet se poursuivront, avec l'idée de créer un véritable "héritage" des Jeux olympiques et paralympiques, afin que leur impact perdure dans le temps

Responsable de l'action

Structures identifiées Service égalité, citoyenneté	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : Responsable (0,25 ETP) - Chargée de mission (0,50 ETP)
---	--

Autres
acteurs à
mobiliser

Structures identifiées L'ensemble des services de la ville
Moyens engagés Moyens humains : 2 agents du service égalité, citoyenneté. Les agents des services partenaires en fonction de leur projet. Moyens matériel : La ville de Fontaine dispose de plusieurs moyens matériels et de structures qu'elle met à disposition (local de stockage, place du marché, parc, salles municipales, infrastructures publiques)

Calendrier prévisionnel

Action pluriannuelle qui se décline tout au long de l'année :

Dynamique lancée depuis 2021 à travers le label impact 2024, renforcé en 2023 par le label terre de jeux 2024. Temps fort tout au long de l'année 2024 car année des JO. Pérennisation au-delà de 2024 pour l'accès aux pratiques sportives

Dispositif
de suivi

Le suivi des actions est mis en œuvre par le service Egalité Citoyenneté en lien avec les services des sports pour le copilotage des actions des partenaires locaux.
Des bilans quantitatifs et qualitatifs seront réalisés chaque année.

Indicateurs de processus :

- Le nombre de personnes participant aux actions
- Taux de participation des associations sportives locales
- Profil du public participant aux actions
- Poursuite des actions développées dans le cadre du projet au-delà de 2024, en observant les changements durables dans la pratique sportive, la participation communautaire et la dynamique sportive de la ville de Fontaine.

Point de vigilance

Veiller à ce que toutes les actions et initiatives soient inclusives et accessibles à tous, y compris les personnes en situation de handicap, les personnes vulnérables. Il est essentiel de garantir que les barrières physiques, économiques et sociales ne limitent pas la participation.

Prévention des chutes chez les personnes âgées

Fiche action N°4

Espace Santé Simone Veil

Axe stratégique
et objectif
opérationnel

Axe 1 - Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé

Objectif opérationnel

Promouvoir le triptyque "manger-bouger-se rencontrer" afin de prévenir le surpoids et l'obésité ainsi que les maladies chroniques liées à la nutrition (diabète, maladies cardiovasculaires) et le risque de chute chez les aînés

Description
de l'action

Ateliers et temps d'éducation à la santé

1. Activité physique adaptée

- Ateliers gymnastique douce, gymnastique équilibre, marche active, danse, gi qong :
 - Séances construites selon une progression pédagogique qui s'appuie sur le renforcement musculaire, le travail d'endurance et le travail des amplitudes articulaires.
 - Évaluation individuelle de chaque participant-e au début et à la fin du projet afin d'adapter les réponses à leurs capacités et de mesurer les apports de l'action
 - Proposition d'exercices à faire chez soi
- Encourager les **aménagements du domicile** dans un objectif de prévention des chutes, en lien avec les associations du territoire et notamment Soliha
- Relais et soutien des initiatives de prévention des chutes sur le territoire, en lien avec les associations telles que KP Aura.

2. Éducation nutritionnelle

- Organisation d'ateliers "cuisine et nutrition" conduits par une diététicienne, autour de l'éveil sensoriel (découverte ou redécouverte par les sens d'aliments en lien avec les repères du Programme National Nutrition Santé) visant à prévenir la dénutrition, et pour retrouver le plaisir de manger. Chaque séance se composera d'apports théoriques, y compris sur les régimes alimentaires, et de parties pratique « cuisine », suivies de repas partagés à l'intérieur mais aussi à l'extérieur aux beaux jours. Ces ateliers seront organisés pour les seniors vivant à domicile mais également en résidences autonomie.

Construction d'un réseau des acteurs

- Poursuite du groupe de travail « santé des seniors » et du partenariat avec la coordination des actions auprès des retraités
- Information et sensibilisation de tous les acteurs de la commune sur le projet et les associer au repérage des personnes âgées fragiles.
- Renforcement du partenariat avec les associations sportives qui interviennent déjà auprès de cette population (La Gymnastique Volontaire, l'ASF 3^{ème} âge) pour qu'elles proposent aussi des séances d'activités physiques adaptées.
- Favoriser les rencontres interprofessionnelles entre soignants (médecins, kinésithérapeute,...) et professionnels du social et du médico-social.

Responsable de l'action

Structures identifiées Espace Santé Simone Veil	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Coordination <u>Moyens matériels</u> Locaux, voiture, documentation mis à disposition par la Ville de Fontaine, fluides, fournitures administratives et petit équipement pris en charge par la Commune.
---	---

Structures identifiées

- Les services de la Commune dont : la vie associative et des sports -pour la mise à disposition de locaux sportifs, le lien avec le monde associatif et le recrutement de bénévoles, le CCAS, assistantes sociales du service social aux personnes âgées et la coordonnatrice des animations personnes âgées, résidences autonomie ...
- Les assistantes sociales du Service Local de Solidarité du Département
- Les professionnels médicaux (médecins, infirmiers, kinésithérapeutes, pharmaciens, ...) et les intervenants à domicile (aides à domicile, SSIAD, ...)
- Le monde associatif dont les associations sportives telles que la Gymnastique Volontaire, l'ASF 3^{ème} âge, Intermed (...)
- L'association Soliha pour l'aide à l'aménagement du domicile

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

En fonction des financements alloués :

- Ateliers cuisine : mensuels
- Ateliers gymnastiques douce, gymnastique équilibre et marches en extérieur, danse : hebdomadaires
- Rencontre soignants / acteurs du social : annuelle

Dispositif
de suivi

Réalisation d'un suivi mensuel et d'une évaluation annuelle du projet

Évaluation de processus

- Nombre et caractéristiques des actions mises en place (thématiques, modalités d'intervention, partenariats effectifs)
- Nombre de participants aux différents ateliers, aux animations et aux groupes de marche, degré de participation et de satisfaction
- Nombre de personnes suivies et profil de personnes suivies (âge, sexe, couples ou isolées, lieu d'habitation)

Évaluation d'impact

- Perception des actions et réunions, par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Pratiques (avant/après) : habitudes alimentaires, pratique d'une activité physique, rapport au corps, rythme de vie, crainte des chutes et progrès réalisés (outil qualitatif)
- Données statistiques des résultats du nombre de personnes âgées hospitalisées pour traumatisme et évolution du nombre de personnes âgées autonomes,
- Orientations réalisées vers les professionnels sociaux, médico-sociaux, médicaux
Connaissance des dispositifs locaux de promotion de la santé et de prise en charge des personnes âgées.

Prévention bucco-dentaire

Fiche action N°5

Espace Santé Simone Veil

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 1 : Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé

Objectif opérationnel :
Promouvoir la santé bucco-dentaire

**Description
de l'action**

Prévention primaire

- **Organisation du brossage quotidien des dents chez les jeunes enfants :**
 - ~ Réalisation quotidienne et systématique du brossage des dents pour les enfants des écoles ayant déjeuné au restaurant scolaire : par groupe d'une dizaine d'enfants alternant sur l'année
 - ~ Réalisation quotidienne du brossage des dents pour les enfants des crèches et haltes garderies volontaires
 - ~ Distribution à chaque enfant d'un kit de brossage comprenant une brosse à dents et un gobelet.
- **Formation des équipes éducatives**
 - Formation des équipes périscolaires sur l'hygiène bucco-dentaire et sur l'accompagnement du brossage des dents,
 - Échanges autour des pratiques,
 - Explications des règles d'hygiène.
- **Sensibilisation des élèves de CE1 et de maternelle**
 - Animations sur l'hygiène bucco-dentaire et l'alimentation menées par la médiatrice formée en prévention bucco-dentaire : découverte de la bouche et de la structure des dents, importance de l'hygiène bucco-dentaire, expérimentation des gestes
 - Ateliers brossage des dents,
 - Distribution d'un kit de brossage à chaque enfant.
- **Information et échange avec les familles sur l'hygiène bucco-dentaire**
 - Distribution d'un livret autour du brossage des dents aux familles,
 - Animations de temps d'information et d'échange avec les familles sur l'hygiène bucco-dentaire lors de cafés santé dans les écoles, les crèches et les haltes-garderies.
 - Informations autour de la santé bucco-dentaire lors des temps d'aller vers / « parler santé » organisés sur le territoire.

Prévention secondaire

- **Dépistage bucco-dentaire**
 - Réaliser un dépistage bucco-dentaire de l'ensemble des élèves de CE1 de la commune,
 - Réaliser des dépistages dentaires adultes (publics vulnérables) ponctuels à l'Espace santé (QPV).
- **Accès aux soins**
 - Informer les familles sur le résultat du dépistage et les recommandations,
 - Repérer les enfants ayant des besoins de soins dentaires importants et urgents,
 - Accompagner les familles et les personnes dépistées dans leurs démarches de soins (aide à la prise de rendez-vous, démarches administratives...),
 - Tisser un partenariat avec les dentistes du territoire et Solident (partenariat avec Solident formalisé par une convention)

- Réaliser des accompagnements physiques des enfants vers les soins bucco-dentaires si l'accessibilité physique constitue un frein à l'accès aux soins,
- Animer le partenariat entre les volets santé et éducation de la Politique de la Ville, les professionnels du soin en libéral et la santé scolaire afin de favoriser le recours aux soins dentaires.

Responsable de l'action

Structures identifiées Espace santé, DRE, services scolaire, petite enfance	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Coordination, suivi et évaluation, accompagnement et orientation des familles, animation des séances d'éducation à la santé. <u>Moyens matériels pour la communication</u> : courriers, affiches, flyers.
---	--

Autres
acteurs à
mobiliser

Structures identifiées Services scolaire, enfance, Éducation Nationale, UFSBD, ASPBD chirurgiens-dentistes, services techniques, médiatrice santé, Département : Service Local de Solidarité de Fontaine Solident	
Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Présence sur les temps de réunion, de formation, accompagnements réalisés par la médiatrice santé. <u>Moyens techniques</u> Réalisation et installation des étagères destinées à positionner le matériel pour le rendre visible. <u>Intervenants extérieurs</u> Formateurs, dépistage bucco-dentaire.	

Calendrier prévisionnel

Groupes techniques semestriel santé des 0-11 ans

En fonction des financements alloués : Actions reconduite chaque année :

- Dépistages annuels.
- Suivi et accompagnement régulier des familles vers les soins.
- Formations des équipes du périscolaire annuelles (au mois d'octobre) et ateliers "brossage des dents" en périscolaire annuels (d'octobre à juin de l'année scolaire)
- Ateliers dans les EAJE : ponctuels (de janvier à juin)

Suivi mensuel :
Outils quantitatifs (grille de recueil de donnée par classe)
Évaluation semestrielle (en décembre et en juin de chaque année) :
outils qualitatifs et quantitatifs

Dispositif
de suivi

Évaluation de processus

- Nombre d'animations, de réunions, de consultations, de dépistages, d'ateliers brossage des dents, de formations
- Nombre de participants (aux réunions, aux consultations, aux animations, aux dépistages, aux ateliers brossage des dents, aux formations)
- Nombre et type de supports utilisés
- Partenaires associés
- Outils développés

Évaluation d'impact

- Données statistiques des résultats du dépistage bucco-dentaire en classe de CE1 chez les enfants ayant pratiqué le brossage des dents en maternelle et primaire, puis en crèche
- Perception des animations, consultations, réunions, formations, ateliers par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Pratiques (avant / après) : hygiène bucco-dentaire, habitudes alimentaires (outil qualitatif).

Points de vigilance

Risques identifiés :

Difficultés préalables à lever :

- mobiliser, informer et sensibiliser les équipes éducatives qui constitueront un relais vers les familles,
- difficultés à mobiliser les familles

Le projet brossage des dents en temps périscolaire nécessite un temps dédié des équipes du péri-scolaire, une réorganisation du temps de cantine et un aménagement des sites scolaires qui peut s'avérer complexe.

Les orientations vers les soins s'avèrent aussi complexe du fait du manque de dentiste prenant de nouveaux patients (tout particulièrement pour orienter les enfants et les personnes bénéficiaires de la CSS). Le partenariat avec Solident permet, dans certaines situations spécifiques, de palier à la pénurie de dentiste.

Bonnes pratiques à promouvoir :

- Encourager les brossages quotidiens des dents
- Sensibiliser les enfants, leurs parents et leurs éducateurs à la santé bucco-dentaire sur l'hygiène bucco-dentaire, le syndrome du biberon, l'équilibre alimentaire
- Promouvoir un brossage autonome

Prévention des consommations excessives

Fiche action N°6

Espace Santé Simone Veil

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 1 - Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé
Objectif opérationnel

Prévenir les consommations excessives (alcool, drogues)

**Description
de l'action**

Temps d'éducation à la santé en direction des jeunes de 12 à 25 ans :

- Animation de sensibilisation sur les produits psychoactifs et le développement de l'estime de soi animée par des professionnels spécialisés sur la prévention des addictions par l'intermédiaire de l'escape game « Téo t'es où »
- Interventions dans les collèges / lycées : stands d'information sur les structures ressources en addiction et animation de temps d'information et de sensibilisation.

Temps d'information et d'échange en direction des familles :

Sur les conduites à risque des jeunes et les difficultés rencontrées par les familles ainsi que sur les lieux ressources. Interventions principalement sous forme de débats avec l'utilisation d'outils d'animations (jeux de plateau, film - témoignages, lunettes de simulation, spectacle vivant...).

Formation des acteurs de la jeunesse :

- Organisation d'une formation pour les professionnels intervenant auprès des jeunes qui portera sur la prévention des conduites à risque chez les jeunes en partenariat avec la Ville de Grenoble et Grenoble Alpes Métropole
- Conférences sur la thématique des consommations à risque, à destination des professionnels du territoire
- Formation des professionnels du territoire à l'animation de l'outil de prévention : escape game « Téo t'es où »
- Soutien des professionnels socio-éducatifs dans la mise en place d'actions de prévention sur les consommations à risque

Construction d'un réseau des acteurs :

- groupe de travail inter-partenarial sur la santé des jeunes : co-construction et suivi des actions de ce projet

Responsable de l'action

Structures identifiées SCHS/Espace santé Simone Veil	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : Coordinatrice CLSM : coordination, suivi et évaluation. Animation de groupes de travail. <u>Moyens matériels</u> : Locaux, voiture mis à disposition par la Ville de Fontaine,
--	--

	Fluides, fournitures administratives et petit équipement pris en charge par la commune.
--	---

Structures identifiées

- Les services Ville et CCAS : jeunesse, vie associative et sports, Maisons des Habitants, scolaire, CSS
- Éducation nationale : enseignants des écoles, collèges et lycées, médecins et infirmières scolaires, CPE
- Département : Service local de solidarité
- Les associations : APASE, Mission locale, MECS le Kiosque, CODASE, Addictions France
- Professionnels de l'ASE (CDI)
- Structures spécialisées : Point Virgule, SAM des Alpes, CHAI, CHU

Autres
acteurs à
mobiliser

Moyens engagés

Moyens humains

Temps d'animation, temps de présence sur les réunions, organisation d'événements, information et mobilisation des jeunes.

Rémunération d'intervenants extérieurs : formateurs et spécialistes intervenant sur les temps d'échanges

Calendrier prévisionnel

En fonction des financements alloués

- Groupe de travail: 3 à 4 par an
- Temps d'éducation à la santé : ponctuels
- Formations : annuelles

Réalisation d'un suivi mensuel et d'une évaluation annuelle :

Indicateurs

- Nombre de structures ayant bénéficié d'un programme de prévention sur les conduites à risques.
- Nombre de jeunes ayant bénéficié d'une action de prévention sur les conduites à risques
- Part des personnes déclarant avoir développé leurs connaissances sur les substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...)
- Nombre de professionnels socio-éducatifs ayant bénéficié d'un soutien technique et professionnel face à une situation problématique d'usage de substances psychoactives (alcool, tabac, cannabis...)
- Part des personnes déclarant avoir développé leurs connaissances et des ressources professionnelles sur les addictions

Dispositif
de suivi

Points de vigilance

Difficultés de mobilisation des jeunes non captifs : sensibilisation des groupes captifs via les collèges, lycées et accueils de loisirs jeune.

Difficultés à toucher les familles : s'appuyer sur les collèges et les lycées, mais ces structures rencontrent elles même des difficultés à les mobiliser.

Education à la sexualité et prévention des abus et violences sexuelles

Fiche action N°7

Centre de santé sexuelle
Simone Veil

sur délégation de la compétence départementale sur convention

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 1 - Promouvoir des habitudes de vie favorables à la santé

Objectifs opérationnels

Améliorer l'éducation à la santé sexuelle des enfants et des jeunes

Dans les écoles maternelles et élémentaires:

Interventions sous forme d'animations « **Mon corps m'appartient** » dans les écoles maternelles pour sensibiliser les enfants au respect de soi et d'autrui et favoriser le développement de leurs compétences psychosociales pour prévenir les abus et les violences sexuelles.

Les animations viseront à apprendre aux enfants à ressentir l'expression des émotions, à se protéger, à exprimer ses besoins par la parole et à prendre conscience de la différence de chacun.e et de la nécessité de la respecter.

Dans les collèges et lycées :

Proposition de temps d'éducation à la sexualité portant sur trois champs de connaissance et de compétences : biologique, psycho affectif et social

Les séances proposées visent à :

- Accompagner l'entrée en sexualité pour qu'elle soit librement choisie, épanouie et responsable ;
- Diminuer le nombre de grossesses non désirées, d'Infections Sexuellement Transmissibles (IST) et de violences sexuelles chez les mineurs c'est-à-dire promouvoir la santé sexuelle auprès des adolescents.

Le contenu et les outils pédagogiques utilisés ont pour objectifs :

- de participer à l'information des collégiens et/ou lycéens dans le domaine de l'affectivité et de la sexualité afin de les accompagner sur le chemin de relations respectueuses.
- d'informer sur les risques liés à la sexualité, notamment la grossesse précoce non désirée et les Infections Sexuellement Transmissibles (IST).
- d'aider à élaborer un choix contraceptif et éviter le parcours « Interruption Volontaire de Grossesse (IVG) ».

Important : Le contenu de l'animation et la méthode employée seront adaptés à la tranche d'âge des élèves.

**Description
de l'action**

- Les bénéfices pour les élèves :
 - S'approprier des connaissances dans le domaine de l'anatomie, de la physiologie, la psychologie et le droit : se connaître soi-même, respecter la liberté et les limites de chacun, aborder la notion de consentement.
 - Acquérir des compétences psychosociales : être capable de parler de son corps et de ses émotions, prendre en compte les risques liés à la sexualité, recourir aux personnes et aux lieux ressources.
 - Développer des attitudes : avoir une bonne estime de soi, avoir confiance en soi, se protéger, accepter l'autre dans sa différence, exiger le respect mutuel et élaborer une démarche contraceptive.
- Proposition de temps de visite du CSS et du PAEJ aux élèves de collèges et lycées
 - Faciliter l'accès du CSS et du PAEJ aux élèves.
 - Faciliter les démarches en prévision de l'éventuel 1^{er} rendez-vous.
 - Faire identifier et visiter les locaux.
 - Faire identifier le personnel.
- Établir un climat de confiance pour un 1^{er} rendez-vous :
 - visualisation du trajet,
 - visualisation des moyens de transport à proximité,
 - visualisation des locaux.

Responsable de l'action

Structures identifiées Centre de Santé Sexuelle Simone Veil	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : 2 conseillères conjugales 2 médecins
--	---

Structures identifiées
Établissements scolaires, structures ASE
Département : DEJS PMI

Moyens engagés

Réunions des CESC (Comité d'Éducation à la Santé et à la Citoyenneté), temps dédié à la préparation des animations, aux animations puis aux évaluations de l'action.

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

➤ Année scolaire

Évaluation annuelle avec chaque partenaire institutionnel

Indicateurs

- Nombre d'élèves touchés en moyenne par an
- Nombre moyen d'animations par an
- Connaissances acquises lors de l'animation
- Identification du centre de santé sexuelle
- Nombre et types de supports utilisés

Dispositif
de suivi

Promouvoir un usage raisonné des écrans

Fiche action N°8

Espace Santé Simone Veil

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe stratégique : Axe 1 - Promouvoir des habitudes de vie favorable à la santé

Objectif opérationnel : Prévenir les consommations à risques et promouvoir un usage raisonné des écrans

Prévention et promotion d'un usage raisonné des écrans, dans un contexte de santé publique,

- Animer des **groupes de travail** pour mobiliser les acteurs de la ville sur les écrans et co-construire les actions de ce projet
- **Promotion d'un usage raisonné des écrans :**
Sensibiliser positivement sur la question des écrans : vers un usage modéré et raisonnable. Comment connaître les NTIC, mieux s'en servir, quelles sont les limites ?
=> **en direction des enfants et des jeunes, dans le cadre du parcours scolaire :**
 - Des ateliers de prévention, « les bonbons de l'attention » en direction des élèves de cycle 1
 - Spectacle et théâtre forum sur l'usage des écrans suivi d'un débat en direction des cycles 3
=> **en direction des familles :**
 - café des parents dans les écoles et les MdH,
 - expositions dans les structures petite enfance,
 - stand sur le forum santé,
 - article dans le journal local
 - Livret « alternatives aux écrans » : Faire découvrir & valoriser les alternatives existantes du territoire (ludothèque, médiathèque, piscine, activités proposées par les Maisons des habitants, La Source...)
- **Formation des professionnels de terrain** pour accompagner au mieux familles, les enfants et jeunes :
 - 2 jours de formation animés par la Maison de l'Image dont l'objectif est de permettre aux professionnels de mettre en place des actions de sensibilisation sur les usages des écrans dans leurs structures.
Contenu de la formation :
 - Identifier les enjeux du numérique au regard du développement de l'enfant et de l'adolescent,
 - Repérer les différents regards sur la question,
 - Pratiquer des outils et organiser des actions adaptées aux publics ciblés,
 - Accompagner et conseiller les publics à l'appui d'une posture professionnelle consolidée.
 - Formation des professionnels du territoire sur l'utilisation de la mallette pédagogique (ci-dessous).
- **Construction d'une mallette pédagogique :** Capitaliser les ressources et les outils utilisés lors des projets pour les mettre à disposition des professionnels, et des familles.

**Description
de l'action**

Responsable de l'action

Structures identifiées Co-portage service petite enfance et Espace santé	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Coordination, organisation et animation des groupes de travail, suivi et évaluation. <u>Moyens techniques</u> : locaux et petit matériel <u>Intervenant extérieur</u> : formateur, Maison de l'image... <u>Moyens matériels pour la communication</u> Réalisation d'affiches, flyers Réalisation d'outils d'éducation à la santé
---	---

Structures identifiées Services Ville : jeunesse, égalité citoyenneté, maison des habitants, ludothèque, structures petite enfance, la Source, Médiathèque, Vie extrascolaire. Partenaires extérieurs : APASE, BABYLAB, Dépann'familles, Crèche parentale Mosaïque, Département : Service Local de Solidarité (SLS), Éducation nationale : écoles, collèges, Santé : Centre médico-psychologique enfants (CMPE)	Autres acteurs à mobiliser
Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Participation aux groupes de travail, organisation et animation de temps de sensibilisation, mobilisation du public, participation aux formations, évaluation des actions.	

Calendrier prévisionnel

Groupes techniques trimestriels : santé des 0-11 ans et santé des jeunes

En fonction des financements alloués

- Formations : tous les deux ans
- Animation dans les structures scolaires : une dizaine / an
- Temps d'information en direction des parents : 3 à 5 / an

Suivi mensuel Évaluation annuelle Évaluation de processus • Nombre d'événements organisés • Nombre de participants (aux conférences et aux temps d'information et d'échanges) • Nombre et type de supports d'éducation à la santé utilisés • Nombre de structures concernées par les interventions • Nombre de professionnels ayant bénéficié de temps de formation Évaluation d'impact • Connaissances acquises par les professionnels, les familles et les enfants • Part des personnes déclarant avoir fait évoluer leurs connaissances sur les écrans et leur pratique. • Part des professionnels ayant fait évoluer leur posture professionnelle sur ces question Points de Vigilance Mobilisation d'un public non captif Difficultés à toucher les familles concernés et les jeunes 16/25 ans.	Dispositif de suivi
---	----------------------------

Accompagnement vers le droit en santé et le soin des publics vulnérables

Fiche action N°9

Espace Santé Simone Veil

Axe stratégique et objectif opérationnel

Objectif spécifique

Améliorer la prise en charge des publics fragiles en matière de santé : accès aux droits, aux soins et à la prévention

Description de l'action

"Aller vers" les publics les plus éloignés du système de santé, rencontrant des difficultés d'accès aux droits en santé et aux soins, afin :

- de les orienter vers le droit commun (infirmière accompagnatrice santé - psychologue - conseillères conjugales et familiales du Centre de santé sexuelle Simone Veil, assistantes sociales du Conseil Départemental Isère, permanences de la CPAM...),
- de les orienter vers les actions de santé publique réalisées sur le territoire (café santé, dépistages, forum santé...).

Cet "aller vers", tout particulièrement sur le quartier QPV, permettra de toucher les personnes les plus éloignées du système de santé.

Accompagnements individuels et familiaux des publics en difficultés dans leurs démarches d'accès aux droits et aux soins :

- Aider à la mise en place des démarches administratives simples d'accès aux droits de santé des personnes ayant des difficultés : aider à accéder à une couverture sociale et complémentaire, aider à compléter les dossiers CSS, aider à obtenir une aide à la complémentaire santé, orienter vers l'infirmière accompagnatrice santé pour l'accompagnement de situations complexes,
- Orienter les personnes concernées vers les acteurs adaptés aux différentes problématiques : travailleurs sociaux, professionnels de santé, structures de soins et de prévention, ...

Accompagner physiquement vers l'accès aux soins et la prévention les personnes dont l'état physique constitue un frein à l'accès aux soins (personnes âgées, personnes souffrant d'un handicap et/ou ayant des difficultés à se repérer dans l'espace urbain, ...).

Participer et relayer les actions individuelles ou collectives en prévention et en éducation pour la santé sur le territoire QPV :

- prévention sur l'hygiène bucco-dentaire et l'équilibre alimentaire, participation aux "Café santé",
- forum santé, Forum emploi, dispositif "quelques jours pas comme les autres" organisé par le SLS de Fontaine,...

permettant des temps d'information et de débat sur de nombreuses thématiques de santé.

Recherche et/ou création d'outils de repères (dans le temps, dans les différentes spécialités médicales, sur le territoire de l'agglomération), pour faciliter les parcours de santé.

Travailler en partenariat avec les professionnels du territoire (coordinatrice de l'Espace santé, Caisses primaires d'assurance maladie/dispositif PLANIR, travailleurs sociaux du Conseil Départemental et des villes, acteurs du logement social (bailleurs sociaux, Adoma,...), centre de santé sexuelle, soignants (PMI, santé scolaire, soignants libéraux, généralistes et spécialistes, établissements hospitaliers, centre

de santé ISBA, psychologue de l'Espace Santé, réseaux de santé, ...) et des habitants (collectif d'habitants du quartier Alpes-Mail Cachin, habitants usagers des Maisons des habitants).

Lien avec l'inspecteur hygiène salubrité et le CLSM concernant le repérage et l'accompagnement des situations d'incurie dans le logement.

Responsable de l'action

Structures identifiées	Moyens engagés
Espace santé	<u>Moyen humains</u> : 1,6 ETP (médiatrice santé et infirmière accompagnatrice santé)

Structures identifiées

Éducation Nationale, services de la Ville et CCAS, associations, associations de prévention spécialisée Apase et Codase, soignants, CPTS ...
Département : Service Local de Solidarité de Fontaine

Moyens engagés

- Orientations.
- Information de leurs usagers sur les permanences de la médiatrice santé.
- Interpellation de la médiatrice santé pour l'accompagnement individualisé.
- Travail en réseau.

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

Financement spécifique

- Le poste de médiation santé est financé par l'ARS dans le cadre de l'appel à projet "médiation santé".

En fonction des financements alloués

- Accompagnements réguliers.

Réalisation d'un suivi mensuel et d'une évaluation annuelle de la médiation avec les participants et les partenaires du projet : analyser les bénéfices du projet en termes d'accès aux droits en santé, aux soins et à la prévention.

Tableau de suivi rempli quotidiennement et analysé mensuellement.

Évaluations intermédiaires sur l'impact co-réalisé avec les bénéficiaires et les partenaires du projet.

Évaluation de processus

- Nombre de personnes accompagnées
- Profil des personnes suivies (âge, sexe, situation professionnelle, familiale, etc.)
- Nombre et caractéristiques des actions mises en place (thématiques, modalités d'intervention, partenariats effectifs)
- Nombre de participants (aux réunions, aux animations), degré de participation et de satisfaction

Évaluation d'impact

- Orientations réalisées
- Accompagnements physiques vers une structure de soins
- Nombre de droits ouverts
- Compréhension du système de santé (avant/après)
- Perception des animations, réunions, par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Pratiques (avant/après) : habitudes alimentaires, pratique d'une activité physique, rapport au corps, hygiène bucco-dentaire, rythme de vie (outil qualitatif)

Dispositif
de suivi

Promotion de la vaccination

Fiche action N°10

Espace Santé Simone Veil

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

**Axe 2 - Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention
des publics vulnérables**

Objectifs opérationnels

- Améliorer la couverture vaccinale
- Diminuer le taux de maladies à prévention vaccinale

**Description
de l'action**

Dans le cadre du programme national d'amélioration de la politique vaccinale élaborée par la Direction Générale de la Santé :

- **Information et échange avec les Fontainois sur la vaccination**

- Information sur le calendrier vaccinal - Donner des repères quant à la couverture vaccinale,
- Informer sur les lieux de vaccination lors des événements hors les murs (fêtes de quartier, été à Fontaine, forum santé...).
- Information sur les campagnes de vaccination grippe et covid 19 : affiches, articles, site de la ville

Ces temps d'information et d'échanges se dérouleront dans les structures de proximité (Maisons des Habitants, associations d'insertion par le travail...) mais aussi lors de conférence "tout public".

Article annuel portant sur la vaccination dans le journal local (Fontaine Rive Gauche) et sur le site de la ville.

- **Réaliser un suivi du calendrier vaccinal**

- Courriers individualisés des rappels à réaliser envoyés par l'Espace santé aux personnes ayant été vaccinées à l'Espace santé,
- Orientation et accompagnement des familles par l'infirmière accompagnatrice santé et la médiatrice santé de l'Espace santé pour la mise à jour des vaccins et rappels.

- **Vaccination**

Vaccins fournis par le Conseil départemental suivant convention de partenariat :

- Organisation de séances de vaccinations gratuites (vaccins obligatoires et recommandés) pour les personnes de plus de 6 ans à l'Espace santé les mercredis après-midi tous les 15 jours.

Vaccins fournis par la ville :

- Organisation de 7 à 10 séances de vaccination gratuite **antigrippale** pour tous les fontainois de plus de 60 ans, les aidants familiaux ainsi que pour les agents municipaux. Séances à l'Espace santé Simone Veil
- Organisation de 4 séances de vaccination gratuite antigrippale hors les murs : dans les résidences autonomes et les CADA Adoma.

Vaccins fournis par les pharmacies :

- Lors des séances de vaccination antigrippale, la **vaccination anticovid** sera aussi systématiquement proposée.

Responsable de l'action

Structures identifiées Espace santé (SCHS et CSS)	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Médecin vaccinateur, infirmière, secrétariat : coordination, suivi et évaluation. <u>Moyens matériels pour la communication</u> : Courriers, affiches, flyers <u>Moyens matériels pour la vaccination</u> Vaccins (fournis par le CD et achetés par la commune pour les vaccins anti-grippe, fournis par les pharmacies pour les vaccins anti-covid), logiciel de suivi du calendrier vaccinal.
---	--

Autres
acteurs à
mobiliser

Structures identifiées Maisons des Habitants, structures d'insertion par le travail Département : DSO service PSP (vaccination)	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Co-organisation des temps d'information et d'échanges, mobilisation du public, communication, orientations.
--	---

Calendrier prévisionnel

- Permanences de vaccination tous les 15 jours
- Vaccination contre la grippe saisonnière : 10 à 14 séances / an
- Vaccination contre la covid-19: 10 à 14 séances / an
- Suivi et accompagnement régulier des familles
- Relance annuelle pour les rappels
- Temps d'information et d'échange ponctuels

Dispositif
de suivi

Suivi mensuel Outils quantitatifs (grille de recueil des vaccinations réalisées, grille de recueil des accompagnements santé réalisés)	
Évaluation annuelle Outils qualitatifs et quantitatifs des temps d'information et d'échanges	
Évaluation de processus • Nombre de courriers envoyés, de vaccinations réalisées, d'orientations/ accompagnements réalisés • Nombre d'articles écrits et de temps d'information et d'échanges sur la vaccination organisés. • Nombre de participants (aux conférences et aux temps d'information et d'échanges) • Nombre et type de supports d'éducation à la santé utilisés • Partenaires associés	
Évaluation d'impact • Données statistiques des séances de vaccination • Données statistiques des accompagnements/orientations pour une actualisation du calendrier vaccinal. • Perception des temps d'information et d'échanges (outil qualitatif) • Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)	

Renforcement de la dynamique interprofessionnelle de santé sur le territoire

Fiche action N°11

Espace Santé Simone Veil

Axe stratégique
et **objectif**
opérationnel

Axe 2 - Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics vulnérables

Objectifs opérationnels

Favoriser l'implantation de structures de soins et participer à la mise en place de travail en réseaux des soignants en coordination avec la CPTS Drac Rive Gauche.

Description
de l'action

Veille sur l'offre de soins sur le territoire :

- Analyse de l'offre de soins et de prévention sur le territoire et de l'évolution de cette offre de soins dans les années à venir (suivi des indicateurs - étude quantitative)
- Analyse des freins à l'accès aux droits en santé et aux soins (études qualitatives)
- Réalisation d'enquêtes par questionnaire sur les constats et préoccupations de soignants du territoire

Mise en réseau des soignants du territoire (en partenariat avec la CPTS):

- Organisation de **réunions d'information et d'échange** avec les professionnels de santé, du social et du médico-social du territoire: soignants libéraux (médecins, pharmaciens, pédiatre, kiné, IDE, dentiste, sage femme...) et institutions (CMP, St Agnès, CCAS, SLS...).
- Rédaction de **newsletters santé** (3 à 4 par an) envoyées à l'ensemble des soignants du territoire. Ces newsletters permettent d'informer sur les actions de préventions développées sur le territoire (manger-bouger, SISM, semaine bleue, projet bucco-dentaire, octobre rose, CPS...), les missions de vaccination et de médiation santé de l'Espace santé, le Lieu d'Écoute/ PAEJ, la CPTS, le centre de vaccination...

Soutien aux projets de structures de soins et d'exercice de soins coordonné :

- **Rencontres avec des porteurs de projet** de structure de santé tel que KerSanté, Santé Alpes
- Rencontre avec les cabinets médicaux et des pharmaciens implantés sur le territoire et souhaitant se développer ainsi que les soignants souhaitant s'implanter sur le territoire.
- **Information sur le diagnostic santé et l'offre de soins** sur le territoires partagé avec ces structures / soignants
- **Analyse des possibilités d'implantation sur le territoire** : mise en lien avec le service ville durable-urbanisme, identification et proposition de locaux sur le territoire, analyse du plan de prévention des risques naturels d'inondation (PPRI)...
- Mise en lien avec la CPTS
- **Accompagnement dans l'écriture du projet et la recherche de financements alloués**

Points de vigilance:

- la ville possède peu de locaux adaptés (suffisamment grand, de plein pied, insonorisés, accessibles, avec places de parking...) pouvant permettre l'implantation de centre de santé ;
- difficultés de rendre le territoire attractif pour de nouveaux soignants, peu de soignants étant maîtres de stage sur le territoire ;
- Du fait du PPRI, qui délimite les zones exposées aux risques d'inondation et prévoit des interdictions ou des prescriptions spécifiques (portant sur des constructions, ouvrages, aménagements, exploitations...), peu de bâtiments peuvent accueillir un centre de santé sur le territoire.
- de nombreux soignants ont exprimé leur souhait d'être salarié et de ne pas s'installer en libéral.

Responsable de l'action

Structures identifiées SCHS - Espace santé Simone Veil	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : Responsable et coordinatrice santé de l'Espace santé Simone : Coordination, animation de réunions, écriture de la newsletter, soutien administratif, mobilisation des soignants / structures, visite des locaux, suivi et évaluation du projet <u>Moyens matériels pour la communication</u> : affiches, flyers, mailing liste
--	---

Structures identifiées
Secteur ville durable
CPTS, professionnels soignants libéraux, CSS, PMI, santé scolaire
Structures porteuses de centres de santé : Kersanté, Santé Alpes
Département : DSO projet Isère médecins
CPAM, ARS

**Autres
acteurs à
mobiliser**

Moyens engagés
Moyens humains
Participation aux réunions et groupe de travail
Portage de projet de centre de santé, mobilisation des soignants
Identification et visite de locaux, analyse des possibilités d'implantation de structure de santé

**Calendrier
prévisionnel**

- Veille sur l'offre de soins sur le territoire :
- Analyse de l'offre de soins et de prévention sur le territoire annuelle
- Enquêtes auprès des habitants et soignants : tous les 2 à 3 ans
- Mise en réseau des soignants du territoire
- Réunions d'information et d'échange : 1 à 2 / an.
- Newsletters santé : 3 à 4 par an
- Soutien aux projets de structures de soins et d'exercice de soins coordonné : 2024- 2028 - en fonction des projets immergeant et des sollicitations de soignants

Évaluation annuelle

**Dispositif
de suivi**

Veille sur l'offre de soins sur le territoire :

- données statistiques recueillies
- nombre d'enquêtes menées
- nombre d'habitants et de professionnels interrogés

Mise en réseau des soignants du territoire

- Nombre de réunions d'information et d'échange organisées
- Nombre de participants à ces réunions
- Sujets abordés et informations acquises par les participants
- Nombre de newsletters santé rédigées
- Nombre de soignants destinataires de la newsletter santé

Soutien aux projets de structures de soins et d'exercice de soins coordonné :

- Nombre de soignants et structures porteurs contactés et rencontrés
- Nombre de locaux étudiés et de visites de locaux réalisés avec des soignants / structures de santé
- Nombre et typologie de projets de structure de santé étudiés et accompagnés
- Nombre et typologie de nouveaux soignants implantés
- Nombre et typologie de structures de santé implantées sur le territoire

Entretiens de conseil conjugal et familial et consultations gynécologiques

Fiche action N°12

Centre de Santé Sexuelle
Simone Veil

sur délégation de la compétence départementale sur convention

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 2 - Améliorer l'accès aux droits, aux soins et à la prévention des publics vulnérables

Objectifs opérationnels

Favoriser l'implantation de structures de soins et participer à la mise en place de travail en réseaux des soignants.

**Description
de l'action**

Entretiens confidentiels et gratuits s'adressant à l'individu, au couple ou à un groupe en réalisant :

- des entretiens d'information, d'orientation portant sur la prévention et l'éducation à la santé sexuelle, notamment sur la contraception, la grossesse, les relations amoureuses, les infections sexuellement transmissibles...
- des entretiens d'aide, de soutien, d'accompagnement de problématiques portant notamment sur les difficultés et les violences conjugales, familiales, crise de la vie, les difficultés relationnelles...
- des entretiens préalables à l'interruption volontaire de grossesse
- des entretiens relatifs à la régulation des naissances faisant suite à une interruption volontaire de grossesse (IVG)
- dépistage et prise en charge des personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles.

Consultations gynécologiques confidentielles, anonymes et gratuites pour les moins de 21 ans et les personnes sans couverture sociale.

- Accès à la contraception.
- Prévention des grossesses non désirées.
- Prévention, dépistage et traitement des Infections Sexuellement Transmissibles.
- Suivi de l'Interruption Volontaire de Grossesse.
- Dépistage et prise en charge des personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales, sexuelles.

Responsable de l'action

Structures identifiées CSS Simone Veil	Moyens engagés Moyens engagés : Moyens humains : 2 conseillères conjugales et familiales, 2 médecins (9h par semaine), 1 assistante médico-sociale
--	---

Structures identifiées

Services municipaux : services éducation, jeunesse, PIJ, enfance, petite enfance et services du CCAS (Maisons des Habitants, réseau des acteurs de la parentalité...), prévention - sécurité publique, égalité-citoyenneté.

Partenaires extérieurs : Éducation Nationale, Mission Locale, Département : Service Local de Solidarité de Fontaine, Santé scolaire, CMP enfant et adulte, Maison des adolescents, les associations de prévention spécialisée, professionnels de santé

Intervenants extérieurs : interprètes

Autres
acteurs à
mobiliser

Moyens engagés

Moyens humains : orientations

Calendrier prévisionnel



Annuel

Réalisation d'un suivi journalier et d'une évaluation annuelle

L'évaluation est réalisée à partir d'un tableau de suivi de l'activité. Il permet de mesurer le nombre de personnes suivies, leur profil (âge, sexe, situation familiale, ...), les motifs d'entretiens et de consultations

Dispositif
de suivi

Sur le plan quantitatif

- Nombre et profil des personnes reçues en entretien (sexe, âge, situation familiale, couverture sociale, origine géographique)
- Nombre et fréquence des entretiens individuels (premiers entretiens honorés ou pas)
- Nombre et thématiques des demandes manifestes des personnes lors du 1^{er} entretien

Sur le plan qualitatif

- Motifs des entretiens
- Motifs des consultations

Point de vigilance

Difficultés à se faire connaître de tous les professionnels médicaux du secteur de la rive gauche du Drac : la CPTS pourra permettre de faciliter les échanges.

Lieu d'écoute et Point Accueil Écoute Jeunes (PAEJ)

Fiche action N°13

Espace Santé Simone Veil

Axe stratégique
et **objectif**
opérationnel

Axe 3 - Promouvoir la santé mentale et prendre en compte la souffrance psychique

Objectifs opérationnels

Repérer, écouter et orienter les personnes en situation de souffrance psychique

**Description
de l'action**

Entretiens individuels

Ils constituent un accueil inconditionnel, confidentiel, gratuit et sans formalité administrative, sur rendez-vous, dans des délais raisonnables pour le 1^{er} entretien (idéalement 1 semaine) auprès d'un psychologue. Les personnes peuvent être reçues seules ou accompagnées de leur famille.

La durée des entretiens est adaptée aux besoins et capacités de chaque personne (entretiens plus courts avec les plus jeunes, par exemple). Elle doit cependant permettre à la personne d'avoir le temps de la mise à distance et de la réflexivité.

La régularité des entretiens peut être variable et est adaptée à chaque situation : en fonction de la problématique de la personne et de sa fragilité, de son âge, de son degré d'élaboration, de son mieux-être observé, etc.

Actions collectives

Elles peuvent être destinées au public ou aux professionnels. Elles visent un objectif de prévention et un but informatif : réunions d'information, soirées- débats sur des thématiques choisies en lien avec les professionnels à l'origine de la demande ou directement avec le public.

Travail de partenariat et participation à des groupes de réflexion

Il s'appuie en grande partie sur la rencontre avec les professionnels et les équipes des structures partenaires.

Outre l'orientation du public, ces liens constituent également une opportunité dans la mesure où le psychologue peut apporter ses compétences au profit d'une aide à l'analyse de situations auxquelles se trouvent confrontés les professionnels (soutien, information, orientation...).

Par ailleurs, ce travail de partenariat se concrétise aussi par la participation à des groupes de travail ou de réflexion, des coordinations comme : un réseau santé, le groupe d'analyse Apropos, les comités d'éducation à la santé et à la citoyenneté, le groupe "Prévention des violences conjugales", le Conseil Local de Santé Mentale, le réseau des acteurs de la parentalité, le réseau FLACH (Réseau Fontainois de lutte et d'action contre le Harcèlement) ainsi que la veille mineurs en danger.

Responsable de l'action

Structures identifiées Espace santé Simone Veil	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : Psychologue du Lieu d'Écoute (0,5 ETP) et du PAEJ (0,5 ETP)
---	---

Structures identifiées

Services municipaux : services éducation, jeunesse, PIJ, enfance, petite enfance et services du CCAS, DRE, Centre de santé sexuelle, prévention-médiation, égalité citoyenneté.

Partenaires extérieurs : Éducation Nationale, Mission Locale, Département : Service Local de Solidarité de Fontaine, les services d'accueil de jour, les foyers ADOMA, Santé scolaire, CMP enfant et adulte, Maison des adolescents, les associations de prévention spécialisée Apase et Codase, médecins libéraux.

Intervenants extérieurs : interprètes

Moyens engagés

Participation aux réunions, sollicitation de la psychologue, information et mobilisation du public.

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

➤ Reconduction annuelle

Réalisation d'un suivi mensuel et d'une évaluation annuelle

L'évaluation est réalisée à partir d'un tableau de suivi de l'activité élaboré collectivement par les différents lieux d'écoute de la Métropole. Il permet de mesurer le nombre de personnes suivies, leur profil (âge, sexe, situation professionnelle, familiale, ...), les difficultés rencontrées, les orientations, etc.

Dispositif
de suivi

Sur le plan quantitatif

- Nombre et profil des personnes reçues en entretien (sexe, âge, situation familiale, sociale et/ou financière, origine géographique)
- Nombre et fréquence des entretiens individuels (premiers entretiens honorés ou pas)
- Nombre et thématiques des demandes manifestes des personnes lors du 1^{er} entretien

Sur le plan qualitatif

- Manière dont la personne a eu connaissance du lieu d'écoute
- Nature du problème observé
- Perception de risques d'idées suicidaires
- Objet du suivi réalisé
- Nature et motif de l'orientation ou la non-orientation vers le socialement
- Travail en collectif ou de partenariat
- Pertinence des orientations effectuées vers ou depuis le Lieu d'Écoute

Lutte contre le harcèlement à Fontaine

Fiche action N°14

Service égalité, citoyenneté

Axe stratégique et objectif opérationnel

Axe 3 - Prendre en compte la souffrance psychique

Objectifs opérationnels

Repérer, écouter et orienter les personnes en situation de souffrance psychique

Depuis 2012, la Ville de Fontaine s'est lancée dans un travail ambitieux pour lutter contre le harcèlement scolaire vécu par les garçons et les filles. Durant ces 8 années, la ville a accompagné la mise en place du dispositif « sentinelles et référents » dans les collèges Jules Vallès et Gérard Philipe ainsi qu'au sein du lycée Jacques Prévert. Cet accompagnement soutenu a permis aux établissements fontainois de réussir, non seulement à pérenniser leurs groupes, mais à les élargir progressivement, en gardant un rythme régulier dans les formations, réunions et interventions dans les classes.

Description de l'action

Aujourd'hui nous pouvons nous satisfaire des actions menées en direction de ces établissements scolaires, il est désormais indispensable de **constituer un réseau opérationnel de professionnels (des accueils de loisirs aux éducateurs de rue), qui soit à même de capitaliser sur toutes les expériences conduites jusqu'à présent, mais aussi d'avoir une réflexion commune, d'échanger sur des situations et de construire des réponses collectives pour continuer à se former et à se doter d'un langage et d'outils communs.**

Sans abandonner nos établissements scolaires, pour lesquels nous restons à l'écoute de leurs besoins, la nouvelle municipalité a souhaité que ses services municipaux se mobilisent plus fortement et travaillent sur une notion du harcèlement plus globale afin de consolider à nouveau un socle de connaissances commun à mettre au profit de l'ensemble des habitants, et dynamiser ainsi un réseau de territoire.

L'expérience gagnée au fil des années sur notre territoire nous permet aujourd'hui d'envisager la poursuite du développement de notre démarche locale, en lien avec d'autres territoires (intercommunalité notamment). Le renforcement de notre réseau FLACH permet de mettre en place un maillage sur le territoire fontainois que nous souhaitons partager avec d'autres communes. C'est dans ce cadre que nous **participerons de manière active à la création du réseau de l'agglomération Grenobloise prévue dont la finalité est prévue pour l'année 2024.**

Enfin, selon un consensus général, le cyberharcèlement aurait des conséquences plus importantes que le harcèlement dit "classique" (ce dernier uniquement limité à l'espace de l'école). En l'absence d'outils efficaces, la lutte contre le cyberharcèlement doit nécessairement passer par l'éducation qu'elle soit au niveau du cercle familial, scolaire ou professionnel. Les jeunes doivent non seulement prendre conscience des risques qu'ils encourent sur le web mais également de la bonne conduite à adopter face à de tels comportements. Afin de mieux appréhender les effets du cyber-harcèlement, la ville de Fontaine souhaite prévenir et réagir sur ces comportements. **La création de nouveaux outils sera l'un des objectifs de ces prochaines années.**

Responsable de l'action

Structures identifiées Service égalité, citoyenneté	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : Chargée de mission (0,25 ETP) - Assistant - médiateur d'accès aux droits (0,25 ETP)
---	---

Structures identifiées

L'action est développée sur l'ensemble du territoire de la ville de Fontaine et de l'agglomération avec 11 partenaires actifs (3 établissements scolaires, les éducateurs de rue, le service Jeunesse, l'Espace Santé, le service Enfance, éducation et prévention, les Maisons des Habitants, la médiathèque), ainsi que le réseau métropolitain.

**Autres
acteurs à
mobiliser**

Moyens engagés

Temps dédié des professionnels du réseau par leurs structures ou services

Calendrier prévisionnel

Action pluriannuelle qui se décline tout au long de l'année :

- environ 6 réunions annuelles du réseau FLACH
- 1 journée regroupant tous les établissements formés sur le territoire
- des actions ponctuelles et/ou formations au cours de l'année
- un dispositif « sentinelles et référents » qui vit au quotidien au sein des établissements scolaires

Le suivi des actions est mis en œuvre par le service égalité, citoyenneté à travers des bilans quantitatifs et qualitatifs réalisés pour chaque action avec les partenaires concernés. Un bilan annuel est également réalisé en direction des financeurs de l'action.

**Dispositif
de suivi**

Les indicateurs suivants sont recueillis :

- nombre d'interventions et d'actions mises en place
- nombre de participants à ces actions
- typologie des participants
- nombre de partenaires impliqués
- nombre de réunions réalisées
- Investissement des nouveaux membres dans le réseau
 - Développement et renforcement du réseau
- Nombre de personnes ayant acquis de nouvelles compétences

Point de vigilance

Le cyber harcèlement est un problème complexe qui nécessite souvent une approche pluridisciplinaire. Il nous faudra collaborer avec le plus de professionnels possible pour obtenir une compréhension globale du problème et offrir une assistance complète aux victimes.

Conseil Local de Santé Mentale

Fiche action N°15

Espace Santé Simone Veil

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 3 - Prendre en compte la souffrance psychique

Objectif 3.2. Améliorer la prévention et la prise en charge des troubles psychiques dans la cité

Objectifs opérationnels

- Favoriser une culture partagée dans le champ de la santé mentale
- Permettre l'apport de réponses adaptées, concertées et précoces à des situations complexes sur lesquelles une problématique psychique est repérée.
- Lutter contre la stigmatisation des personnes en souffrance psychique

**Description
de l'action**

• Comité de pilotage

Il décide des orientations et priorités du CLSM. Présentation de la réflexion issue de chaque commission thématique, échanges et discussions, du travail réalisé ou en cours, validation des projets engagés.

• Réunions inter-partenariales : Présentation de structure ressources et formations

Temps réguliers d'information et échanges pluridisciplinaires dans le champ de la santé mentale. Instance permanente ne traitant pas les cas particuliers.

- Présentation des différents services/structures : leurs missions, leurs compétences, leurs limites de compétences dans le champ de la santé mentale ;
- Formation sur des thématiques dans le champ de la santé mentale préoccupant les professionnels telles que :
 - 1^{ers} secours en santé mentale
 - Santé mentale des seniors
 - Présentation de l'outil : cosmos mental
 - Santé mentale de l'enfant, santé mentale et péri-natalité
 - Prévention du suicide

Ces réunions réunissent une quarantaine de partenaires du territoire (une trentaine de structures) du champ du social, de la santé, du logement...

• Formation des acteurs de terrain :

- Formation Premiers secours en santé mentale (2 jours de formation)
- Formations spécifiques en fonction des besoins de terrain (ex : DYS- TDAH)

• Réunions de concertation autour de situations spécifiques

Réunions de travail rassemblant les acteurs les plus appropriés pour la prise en charge de situations concrètes. Elles permettent d'évaluer puis de définir des orientations de travail adaptées à chaque situation dans le respect des missions de chaque service et dans les cadres légaux définis.

Ces réunions réunissent les professionnels concernés par la situation, les professionnels permanents (CMP, «équipe réseau du CHAI, Espace santé») ainsi que des professionnels ressources.

- **Groupes de travail se réunissant de façon ponctuelle**
 - Groupes de travail constructions d'outils (répertoire des lieux ressources, livret de parcours de soins ...),
 - Groupes de travail de préparation des SISM (Semaines d'Information sur la Santé Mentale).
- **Promotion de la santé mentale en direction du grand public et de public spécifique**
 - Actions s'inscrivant dans les Semaines d'Information sur la Santé Mentale : conférences, ciné-débat, spectacles, exposition...
 - Ateliers en direction des élèves de cycle 3 (dans le cadre du parcours scolaire)
 - Formation Premiers secours en santé mentale en direction des habitants (tous public) et des jeunes
 - Stand et ateliers de promotion de la santé mentale hors les murs : dans le cadre du forum santé, dans les collèges et les lycées, dans les résidences Adoma, à Résid'Actif...
- Accompagnement des travailleurs sociaux des services d'accueil de jour (Ste Agnes, ALHPI, AFIPH) et travail en lien avec le GEM l'Heureux Coin, pour co-construire des actions avec des usagers.
- Lien avec l'inspecteur hygiène salubrité, la médiatrice santé et l'infirmière accompagnatrice santé concernant le repérage et l'accompagnement des situations d'incurie dans le logement.

Responsable de l'action

Structures identifiées Espace santé Simone Veil	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> Coordination et animation du CLSM (1 ETP)
---	---

Structures identifiées

- Département : Service Local de Solidarité de Fontaine,
- CHAI : CMP adultes, CMP Enfants, équipe réseau
- Police Nationale, Bailleurs sociaux (ACTIS, Opac 38, Pluralis, SDH, CDC Habitat Social), UNAFAM, MIPE, Mission locale, Éducation nationale, Intermed, Alhpi, AFIPH, Adoma, Resid'Actif, Unicités.
- GEM l'Heureux Coin
- Intermed
- Services de la Ville et CCAS :
logement, égalité citoyenneté, prévention-médiation, gérontologie, habitat, état civil, environnement et salubrité, police municipale, Espace santé, Maisons des Habitants, jeunesse, enfance, petite enfance, et communication.

Moyens engagés

Moyens humains

Participation aux différentes instances et formations, mobilisation du public, co-organisation d'actions

**Autres
acteurs à
mobiliser**

Calendrier prévisionnel

- Comité de pilotage annuel
- Groupe de travail : tous les 3 à 4 mois
- Réunions de concertation autour d'une situation spécifique : tous les deux mois (analyse de deux situations)
- Formation des professionnels : annuelle
- Réunions interprofessionnelles : tous les 3 mois

- Animations dans les écoles : annuelles
- Animations en direction du grand public : en octobre (SISM) et ponctuellement pendant l'année

Réalisation d'un suivi mensuel et d'une évaluation annuelle

- Tableau de suivi rempli mensuellement
- Évaluation qualitative annuelle

**Dispositif
de suivi**

Évaluation de processus

- Nombre de réunions plénières, de réunions de concertation, de groupes techniques
- Nombre et caractéristiques des actions mises en place (thématiques, modalités d'intervention, partenariats effectifs)
- Nombre de participants (aux réunions, aux animations), degré de participation et de satisfaction

Évaluation d'impact

- Adéquation des préconisations
- Évolution des représentations sur la santé mentale (avant/après)
- Compréhension du système de santé dans le champ de la santé mentale (avant/après)
- Perception des animations et des réunions par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Évolution des pratiques (avant/après) : orientations, accompagnements.

Prévention des violences conjugales et intrafamiliales

Fiche action N°16

Centre de santé sexuelle
Simone Veil

sur délégation de la compétence départementale sur convention

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 3 - Prendre en compte la souffrance psychique

Objectif opérationnel

Faciliter l'accès aux dispositifs d'accompagnement des personnes victimes de violences conjugales, intrafamiliales et sexuelles

**Description
de l'action**

Groupes de travail interprofessionnel trimestriel : professionnels du social, de la santé, de la prévention, de l'éducation, de la justice...

Secteurs géographiques : rive gauche du Drac et plateau du Vercors

Formation sur deux journées pour les professionnels de proximité sur les violences intrafamiliales

Visite des lieux spécialisés d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales par les professionnels de proximité

Accompagnement et orientation des personnes confrontées à des violences intrafamiliales :

- Entretiens individuels ou de couples assurés par les conseillères du CSS avec intervention de la psychologue de l'Espace Santé Simone Veil si nécessaire
- Dans le cadre des permanences d'Aide Aux Victimes au service prévention

Responsable de l'action

Structures identifiées
Centre de Santé Sexuelle
Simone Veil de Fontaine

Moyens engagés

Moyens humains :

Temps de travail de deux conseillères conjugales et familiales (préparation des réunions, contact des partenaires, temps de réunions, compte-rendu des réunions, organisation d'un temps de formation sur deux journées, temps d'évaluation de la formation...)°

Moyens matériels :

Véhicule de service pour les déplacements sur la rive gauche du Drac et le plateau du Vercors.

Structures identifiées

- Département : Service local de solidarité
- Services municipaux : prévention et égalité-citoyenneté
- Établissements scolaires, professionnels de la justice, police, médicaux, sociaux et scolaires
- Fondation Boissel-Solidarité femmes Miléna

Autres
acteurs à
mobiliser

Moyens engagés

Moyens humains

participation aux différentes instances et formations

Calendrier prévisionnel

En fonction des financements alloués

- 4 réunions plénières par an pour les acteurs du réseau
- Propositions de formation
- Visites régulières des lieux spécialisés d'accompagnement des victimes de violences intrafamiliales

Évaluation de processus

- Nombre de réunions, de formations, d'accompagnements réalisés
- Nombre de participants (aux réunions, aux formations)
- Nombre et types de supports utilisés
- Partenaires associés
- Outils développés

Évaluation d'impact

- Perception des réunions et formations par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Pratiques (avant/après) : repérages, orientations, accompagnements.

Dispositif
de suivi

Point de vigilance

Difficultés de financement d'édition de livrets et de plaquettes sur la prévention des violences intrafamiliales et de formations ultérieures pour les acteurs du réseau.

Renforcer les compétences psycho-sociales

Fiche action N°17

Espace Santé Simone Veil

Axe stratégique et objectif opérationnel

Axe 3 - Promouvoir la santé mentale et prendre en compte la souffrance psychique

Objectifs opérationnels

Promouvoir le renforcement des compétences psychosociales

Description de l'action

Promouvoir le **développement de l'enfant** à travers le renforcement des compétences psychosociales :

- animation d'ateliers de promotion des compétences psychosociales en direction des enfants de cycle 1 et 3 des écoles volontaires et prioritaires,
- mise en place d'ateliers et d'exercices de renforcement des CPS sur le temps périscolaire et extrascolaire,

Promouvoir le **renforcement des compétences psycho-sociales parentales** :

- organisation de deux cycles par an de renforcement des CPS parentales (dix séances par session) en partenariat avec les Maisons des Habitants et le Centre de Santé sexuelle,
- organisation de temps d'information et d'échanges ponctuels avec les parents autour des compétences psychosociales (dans le cadre des actions de parentalité mises en place par les Maisons des Habitants, le Service local de solidarité, les écoles, les structures petite enfance...)
- temps d'informations et d'échanges ponctuels sur l'espace public autour des CPS (gestion des émotions, communication positive) notamment dans le cadre des Semaines de la non-violence,

Renforcer les **compétences des professionnels de l'enfance et de la petite enfance** du territoire sur la promotion des compétences psychosociales et la mise en œuvre d'ateliers à direction des enfants :

- formation des professionnels sur la question des compétences psychosociales des enfants, la mise en œuvre d'ateliers en direction des enfants de 0 à 11 ans et des parents,
- sensibilisation des animateurs périscolaires aux compétences psychosociales.

Responsable de l'action

Structures identifiées SCHS/Espace santé Maisons des Habitants	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : Équipe de l'Espace santé : coordinatrices santé, psychologue... 2 conseillères conjugales du Centre de santé sexuelle Référentes famille des Maisons des Habitants
---	--

Structures identifiées

Service scolaire, service extrascolaire, Centre de santé sexuelle, service petite enfance, Établissements scolaires, structures petite enfance, Éducation nationale, service jeunesse, CMP Enfants, IREPS, Afeps
 Département : Service local de solidarité

Autres
acteurs à
mobiliser

Moyens engagés

Orientations des bénéficiaires, participation aux groupes techniques, relais des campagnes de communication, participation à l'animation des ateliers

Calendrier prévisionnel

Groupes techniques trimestriels : santé des 0-11 ans et santé des jeunes
 En fonction des financements alloués :

- Formation des professionnels: 1 formation tous les deux ans
- Ateliers CPS parents : 2 cycles de 10 ateliers / an
- Ateliers CPS enfants : 3 à 4 cycle de 6 ateliers / an
- Stand d'information hors les murs : 3 à 4 / an

Évaluation annuelle avec chaque partenaire institutionnel

Indicateurs de processus

- Nombre d'enfants concernés par an
- Nombre de parents concernés par an
- Nombre moyen d'animations par an
- Nombre de professionnels touchés par la formation
- Nombre d'animateurs périscolaires concernés
- Nombre d'ateliers et d'animations organisés
- Connaissances acquises lors des animations
- Nombre de partenaires mobilisés autour du projet

Indicateurs de résultats

- Perception des animations, réunions, par les participants (outil qualitatif)
- Informations et notions acquises par les participants (outil qualitatif)
- Retours qualitatifs des enseignants, des professionnels, des parents

Dispositif
de suivi

Lutte contre l'isolement des personnes âgées

Fiche action N°18

Espace Santé Simone Veil
Centre communal d'action sociale

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 3 - Promouvoir la santé mentale et prendre en compte la souffrance psychique

Objectif

Lutter contre l'isolement des seniors en améliorant le repérage des personnes isolées et en favorisant les activités collectives

**Description
de l'action**

Repérage et orientation des personnes âgées les plus isolées

Auprès des habitants : mise en place d'actions collectives de lutte contre l'isolement des personnes âgées :

- **sorties seniors estivales**, afin de leur proposer une activité adaptée en période estivale, particulièrement propice à l'isolement des personnes âgées,
- cycles d'activités autour du **bien-être, de la gestion du stress et des émotions, et du vivre ensemble** (sophrologie, psychophonie, art thérapie...),
- **ateliers numérique** afin de favoriser l'autonomie, le lien avec leurs entourages et les démarches administratives,
- **organisation de la Semaine Bleue** afin de valoriser la place des personnes âgées dans la société et sur le territoire, faire évoluer les regards sur la vieillesse et le vieillissement,
- **temps d'échanges et de soutien à destination des aidants.**

Auprès des professionnels :

- animation d'un groupe technique autour de la santé des personnes âgées,
- Participation à la commission gérontologie animée par le CCAS qui repère les situations de fragilités et propose des solutions concertées.
- Saisine de cette commission pour échanger sur les situations critiques amenées par les acteurs de terrains (assistantes sociales personnes âgées, résidences autonomie, service logement, usagers ...)

Responsable de l'action

Structures identifiées Espace Santé CCAS	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : coordination, animation de réunions. <u>Moyens matériels pour la communication</u> : courriers, affiches, flyers
---	---

Structures identifiées

CCAS : service social aux personnes âgées, Maisons des Habitants, résidences autonomie
Professionnels soignants libéraux,

**Autres
acteurs à
mobiliser**

Département : Service local de solidarité
associations : Petits frères des pauvres, LSR, UNRPA
Bailleurs sociaux
Ehpad l'Eglantine
Centre de santé sexuelle

Moyens engagés

Moyens humains : Infirmière accompagnatrice santé du SCHS, assistantes sociales gérontologie du CCAS, CLSM, SSIAD, SSAD, UFOLEP, Siel Bleu

Calendrier prévisionnel

➤ Année civile

Indicateurs

- Nombre de situations repérées
- Nombre de personnes isolées repérées
- Nombre de personnes participant aux activités mises en place
- Nombre d'ateliers mis en place
- Satisfaction des participants
- Nombre de professionnels impliqués dans les actions proposées

**Dispositif
de suivi**

Indicateurs de résultats

- Nombre de personnes orientées vers la psychologue du Lieu d'écoute
- Ressenti (avant / après) des personnes âgées : baisse du sentiment d'isolement

Point de vigilance

Difficultés de repérage des situations par les professionnels médicaux et sociaux du secteur de la rive gauche du Drac.

Demande croissante et de plus en plus complexe nécessitant un fort temps de coordination.

Promotion de la qualité de l'air intérieur

Fiche action N°19

SCHS/Service Hygiène et salubrité

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectifs opérationnels

Renforcer la qualité de l'air intérieur dans les habitats individuels, collectifs et notamment les structures petite enfance

**Description
de l'action**

Suivi réglementaire de la qualité de l'air intérieur :

Le dispositif réglementaire encadrant la surveillance de la qualité de l'air intérieur comporte :

- une évaluation annuelle des moyens d'aération des bâtiments incluant notamment la mesure à lecture directe de la concentration en CO₂ de l'air intérieur ;
- un auto-diagnostic de la QAI au moins tous les quatre ans ;
- une campagne de mesures de polluants réglementés réalisée à chaque étape clé de la vie des bâtiments (par un organisme accrédité) ;
- un plan d'actions prenant en compte l'évaluation annuelle des moyens d'aération, l'auto-diagnostic et la campagne de mesures précités.

Les établissements soumis à ce dispositif de surveillance réglementaire depuis le 1er janvier 2023 sont ceux accueillant des enfants :

- les établissements d'accueil collectif d'enfants de moins de 6 ans (crèches, haltes-garderies, etc.) ;
- les établissements d'enseignement ou de formation professionnelle du premier et du second degrés (écoles maternelles, écoles élémentaires, collèges, lycées d'enseignement général, technologique ou professionnel) ;
- les centres de loisirs.

Temps d'information et de sensibilisation des structures petite enfance (crèches et haltes garderie) et des directeurs d'écoles sur la promotion de la qualité de l'air intérieur.

Temps d'information et de sensibilisation du grand public sur la promotion de la qualité de l'air intérieur :

- Information sur les principaux polluants de l'air intérieur
- Les facteurs de pollution de l'air intérieur
- Les gestes de prévention
- Les allergènes

Ces temps d'éducation à la santé ont lieu dans les Maisons des Habitants et lors du Forum santé.

Contrôle des structures de la ville, des écoles et des logements sociaux : test de qualité de l'air et contrôle des VMC

Responsable de l'action

Structures identifiées
SCHS/Service Hygiène et salubrité

Moyens engagés
Moyens humains :
Inspecteur de salubrité (1 ETP)
Contrôles, visites, mesures

Structures identifiées

Bailleurs sociaux, services petite enfance et enfance

Moyens engagés

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

- Temps d'information et de sensibilisation du grand public sur la promotion de la qualité de l'air intérieur : 3 à 4 par an.
- Contrôle de la qualité de l'air et des VMC des structures de la ville : 1 fois par an.

Mesures :

- appareil de mesure de la qualité de l'air,
- carnet de suivi de la qualité de l'air intérieur affiché dans chaque établissement petite enfance.

Temps d'information et d'échanges :

- nombre d'interventions,
- nombre de participants,
- informations transmises.

Dispositif
de suivi

Point de vigilance

Plusieurs études, dont celles de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur, ont montré que l'air que nous respirons peut être cinq à dix fois plus pollué à l'intérieur qu'à l'extérieur. La dégradation de l'air intérieur peut favoriser l'émergence de symptômes tels que maux de tête, fatigue, irritations, vertiges... Face à ce constat, la qualité de l'air intérieur devient une préoccupation légitime de santé publique.

Il est nécessaire de tenir compte des recommandations :

- renouvellement de l'air : en aérant les bâtiments (ouvrir les fenêtres 10 minutes par jour) et en installant un système de ventilation
- gestion et contrôle des pollutions émises par l'activité humaine.

Lutte contre l'habitat indigne

Fiche action N°20

SCHS/Service Hygiène et salubrité

Axe stratégique
et **objectif**
opérationnel

Axe 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectif opérationnel

Lutter contre l'habitat indigne

Description
de l'action

De trop nombreuses personnes et familles résident encore aujourd'hui dans des logements incompatibles avec le maintien de leur dignité : logements trop petits, sans chauffage, sans lumière, très dégradés.... De tels logements peuvent présenter des risques pour leur sécurité et pour leur santé : risques de chute, d'électrocution, d'incendie, d'intoxication au monoxyde de carbone, saturnisme, problèmes respiratoires, allergies, impact sur leur bien être et leur état psychologique....

La **Lutte contre l'habitat indigne (LHI)** est une priorité de l'action des pouvoirs publics, réaffirmée par la loi de mobilisation pour le logement et de lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009 (loi MOLLE) qui a donné une définition juridique à l'habitat indigne.

Le non-respect des règles d'hygiène définies par le règlement sanitaire départemental (problèmes isolés relatifs à l'humidité, la ventilation, l'évacuation des eaux usées, les installations de chauffage, l'étanchéité des ouvrants...) : Le maire est chargé de l'application du règlement sanitaire départemental (RSD) sur le territoire de sa commune et peut mettre en demeure le propriétaire de faire les travaux nécessaires.

- **Logements insalubres** (problèmes et dégradations multiples) ou impropres par nature à l'habitation (caves, combles, garages, ...) :
Le SCHS réalise une visite et établit un rapport qui peut conduire à la prise d'un arrêté préfectoral interdisant l'habitation de manière temporaire (jusqu'à la réalisation des travaux) ou définitive.
- **Situations d'urgence sanitaire** (danger sanitaire imminent) :
Le SCHS constate la situation permettant au préfet d'ordonner, par arrêté préfectoral, l'exécution immédiate des mesures nécessaires.
- **Présence de peintures au plomb dégradées** :
Le SCHS fait réaliser les diagnostics nécessaires permettant au préfet de prescrire aux propriétaires les mesures d'urgence de lutte contre le saturnisme infantile.

Actions réalisées par l'agent de salubrité

- **Visites des appartements** suite aux sollicitations des habitants, des bailleurs sociaux, des associations (CNL,...), des assistantes sociales de secteur, des tutelles.
- Conseil sur les pratiques individuelles.
- **Constat de non décence** des logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, expose les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé (VMC ne fonctionnant pas, moisissures...) engendrant des **mis en demeure**.

Temps d'informations et d'échanges sur l'habitat indigne avec les habitants (Forum santé, café santé...) et présentation des lieux ressources.

L'inspecteur hygiène salubrité prendra également en charge, en lien avec les médiatrices santé, le Conseil Local de Santé Mentale, et l'ensemble des acteurs du logement et de la santé mentale, les éventuelles situations d'**incurie** dans le logement : repérage et accompagnement des situations.

Responsable de l'action

Structures identifiées SCHS/Service hygiène et salubrité	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : 1 inspecteur de salubrité (1ETP)
--	--

Structures identifiées
Services communaux, l'État (CODERST), l'Agence Régionale de Santé, l'Agence Nationale de l'Habitat, la Caisse d'Allocations Familiales, les bailleurs sociaux, les associations spécialisées...
Département : DSO, Service local de solidarité

Autres
acteurs à
mobiliser

Moyens engagés
Moyens communaux et soutien financier de la CAF

Calendrier prévisionnel

➤ Annuel

Évaluation de processus

- Nombre de visites réalisées
- Nombres de rapports et constats réalisés
- Nombre de diagnostics réalisés
- Nombre d'arrêtés préfectoraux
- Nombre de temps d'information et d'échange réalisés
- Nombre de saisines du CODERST

Dispositif
de suivi

Végétalisation et lutte contre les îlots de chaleur

Fiche action N°21

Service Aménagement

**Axe stratégique
et objectif
opérationnel**

Axe 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectifs opérationnels

- Mener une campagne de plantation d'arbres et arbustes et de désimperméabilisation pour lutter contre les îlots de chaleur

Description de l'action

La ville mène des actions afin de participer activement à l'adaptation du territoire au changement climatique. Ces actions ont pour objectifs de lutter contre les îlots de chaleur en améliorant la perméabilité des sols des espaces publics et en limitant leur artificialisation notamment à travers des travaux de végétalisation, plantations et désimperméabilisation.

La mise en œuvre de ces actions de végétalisation se fait via les grands projets d'aménagement du territoire tel que les Portes du Vercors, au fil de l'eau des projets d'aménagement des voiries, mais également à plus petite échelle sur les espaces libres.

Les Portes du Vercors

Ce projet d'envergure métropolitaine se situant en limite nord de la commune, débouchera sur la réalisation d'un quartier de ville-nature à haute valeur paysagère, avec 3,5 ha d'espaces verts. Toutes les voiries de ce quartier seront bordées d'espaces plantés de végétaux de différentes strates allant de la prairie aux arbres de hautes tiges. Un grand parc arboré sera aménagé en bordure ouest du quartier créant par sa biodiversité un réservoir écologique de qualité.

Les essences seront variées sur un même alignement d'arbres, les arbres et les cépées mélangés, accompagnés par un cortège végétal d'arbustes et de vivaces. La diversité végétale recherchée permettra d'adapter le milieu au climat.

Les projets de voirie

Chaque réaménagement de voirie participe à la création de nouveaux espaces verts, permettant de créer des îlots de fraîcheur. Chaque espace libéré n'ayant pas de fonction indispensable aux modes de déplacement est utilisé pour planter des végétaux. Les places de stationnement sont constituées avec des pavés enherbés, ce qui permet de désimperméabiliser les sols et d'infiltrer les eaux pluviales sur site.

D'ici 2026, ce sont plus de 3000m² d'espaces verts aménagés et plus de 60 arbres plantés à travers 3 opérations que sont l'aménagement de l'avenue du Vercors, l'avenue Croizat et la rue Doyen Gosse. D'autres opérations tel que la requalification de la zone d'activités des Vouillands ou le boulevard Paul Langevin viendront renforcer ces réalisations.

Les délaissés

Des opérations plus ponctuelles sont également menées au fil de l'eau. Des espaces, délaissés, parcelles, sans aucune fonctionnalité sont identifiés et recensés pour faire l'objet de végétalisation.

Si le site présente les conditions nécessaires, il est intégré dans la programmation de plantations pour participer activement à la lutte contre les îlots de chaleur.

Responsable de l'action

Structures identifiées Secteur Ville Durable services techniques	Moyens engagés <u>Moyens humains</u> : Animation de groupes de travail et de réunion, suivi et évaluation du projet. Étude de projet Réalisation en régie ou entreprise <u>Moyens matériels</u> Outils pour services espaces verts
---	---

Structures identifiées Secteur de l'Enfance et de l'éducation, habitants, Grenoble-Alpes Métropole
Moyens engagés <u>Moyens humains et techniques</u> Concertation avec les habitants - Travail en collaboration avec la métropole

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

Chaque année : plantations en régie interne
Portes du Vercors : 2023-2030
Voiries Vercors / Croizat / Doyen Gosse : 2024-2026

Dispositif
de suivi

Évaluation de processus • Nombre d'arbres et arbustes plantés • m² cumulés de surface d'espaces désimperméabilisés • m² cumulés de surface d'espaces verts créés
Évaluation d'impact Mesure de la température

Promotion de la qualité de l'air extérieur et des mobilités actives

Fiche action N°22

Secteur Ville Durable
Services techniques

Axe stratégique
et objectif
opérationnel

Axe 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectifs opérationnels

- Favoriser et encourager les mobilités douces et les micro-mobilités
- Réduire la place de la voiture en ville
- Améliorer la qualité de l'air en réduisant les émissions de polluants atmosphériques
- Encourager le changement de système de chauffage au bois et la rénovation de l'habitat individuel et collectif

Description
de l'action

Promotion des mobilités actives (vélo, marche...) et facilitation de l'intermodalité

Aménagements :

La ville de Fontaine porte une volonté forte pour le développement des aménagements cyclables avec des axes structurants tels que la chronovélo mais également des axes secondaires pour travailler le maillage du réseau cyclable :

- création de la chronovélo : sur Fontaine 2 km longeant l'Avenue du Vercors et l'Avenue Ambroise Croizat pour rejoindre le futur pôle d'échange multimodal de la Poya.
- réalisation d'une piste cyclable rue François Marceau.
- élaboration et mise en œuvre du schéma directeur cycle en partenariat avec le SMMAG et la métropole

Chaque aménagement de voirie permet de redistribuer des espaces en faveur des modes doux en réalisant des trottoirs respectant les normes d'accessibilité, et en développant les pistes cyclables. Tous les projets de voirie, Doyen Gosse, Vercors, Croizat, Langevin nord, Sampaix, Timbaud et René Camphin encouragent la marche à pied ou le déplacement en vélo.

Pour améliorer la qualité de l'air en diminuant les émissions de particules, la ville participe activement au déploiement de bornes de recharge électrique. Un schéma directeur a été travaillé en lien avec le SMMAG et après une borne implantée à l'Hôtel de Ville, 2 nouvelles bornes seront installées sur le territoire, rue des Alpes et bd Joliot Curie.

Animations :

La ville de Fontaine participe chaque année à des événements de promotion des mobilités douces et actives à l'occasion de la Fête du vélo, du Challenge mobilité, de la Semaine européenne de la mobilité... L'objectif de ces animations est de faire (re)découvrir les mobilités alternatives avec des balades en vélo électrique par exemple, de faire connaître les ressources et acteurs du territoire (associations, Mvélo+) et d'apprendre à entretenir son matériel lors d'ateliers de réparation par exemple.

Lutte contre la précarité énergétique et accompagnement de la rénovation énergétique

Temps d'information et de sensibilisation du grand public :

- Accueil des permanences de l'Espace Info Énergie de l'ALEC en mairie
- Promotion des dispositifs de rénovation énergétique Prime Air Bois (PAB) et Mur Mur : supports Ville (magazine municipal, réseaux sociaux, affichage) et ateliers ALEC

Responsable de l'action

Structures identifiées

Maisons des Habitants, Grenoble-Alpes Métropole, ALEC, service sports-vie associative, SMMAG

Moyens engagés

Moyens humains et techniques
Concertation avec les habitants

Autres
acteurs à
mobiliser

Calendrier prévisionnel

Bornes de recharge : horizon 2025

Chronovélo : Croizat 2024 et Vercors 2025

Permanences ALEC : 3 créneaux tous les 2 mois (5 sessions par an)

Promotion des dispositifs : 2 fois par an

Dispositif
de suivi

Évaluation de processus

Nombre de km cyclables créés
Nombre de km de voiries réaménagées
Nombre d'actions de communication / sensibilisation
Nombre de rendez-vous pris en permanence ALEC
Nombre de bornes de recharge implantées
Nombre d'animations mobilité

Évaluation d'impact

Nombre d'habitants ayant contacté l'Espace Info Énergie
Nombre de dossiers de demandes d'aide à la rénovation énergétique déposés
Nombre de participants aux animations mobilité
Nombre de cyclistes
Retours qualitatifs des habitants

Lutte contre la prolifération du moustique tigre

Fiche action N°23

SCHS – service hygiène salubrité

Axe stratégique
et **objectif**
opérationnel

Axe 4 - Promouvoir un cadre de vie favorable à la santé

Objectifs opérationnels

- Sensibiliser le grand public sur les bonnes pratiques pour lutter contre le moustique tigre

Description
de l'action

Communication auprès du grand public et des professionnels autour du moustique tigre : bonnes pratiques pour réduire sa prolifération, plateforme de signalement de sa présence. Diffusion dans les établissements recevant du public, information via les canaux de communication de la ville, organisation d'événements et de temps d'échanges pour sensibiliser les habitants à ces questions. Diffusion de supports de communication et utilisation d'outils tels que : l'exposition « moustique tigre », la « valizz », etc.

Limitation des lieux de stagnation d'eau en extérieur. Une attention particulière sera portée aux zones de stockage de matériel, aux poubelles qui ne sont pas fermées ou aux bâches de protection qui peuvent accumuler de l'eau de pluie.

Certains équipements comme les aires de jeux pour enfants en plastique, les pieds de parasol, les barbecues collectifs, les soucoupes de fleurissement... seront également particulièrement surveillés.

Responsable de l'action

Structures identifiées	Moyens engagés
SCHS/Espace Santé Simone Veil	<u>Moyens humains :</u> Suivi de projet 1 inspecteur hygiène salubrité 1 coordinatrice des actions de santé

Autres
acteurs à
mobiliser

Structures identifiées
EID, Fredon Auvergne-Rhône Alpes, Services techniques, associations de promotion de la santé environnement

**Calendrier
prévisionnel**

Animations de sensibilisation : plusieurs fois par an

**Dispositif
de suivi**

Évaluation de processus

- nombre d'actions de sensibilisation mises en place
- nombre d'habitants concernés

LEXIQUE

A	AAP	Appel À Projet
	ADATE	Association Dauphinoise Accueil Travailleurs Étrangers
	ADOMA	Logements sociaux
	ADPA	Accompagner à Domicile pour Préserver l'Autonomie
	AFEV	Association de la Fondation Étudiante pour la Ville
	AIV	Aide Information aux Victimes
	AMAP	Association pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne
	ANTC	Agence Nationale de la Cohésion des Territoires
	APA	Activité Physique Adaptée
	APASE	Association pour la Promotion de l'Action Socio-Éducative
	Apropo	Groupe d'analyse
	ARS	Agence Régionale de Santé
	ASE	Aide Sociale à l'Enfance
	ASL	Atelier Socio-Linguistique
	AURA	Auvergne-Rhône-Alpes
C	CCAS	Centre Communal d'Action Sociale
	CDC Habitat Social	Ex-SIC Habitat Rhône-Alpes
	CeGIDD	Centre Gratuit d'Information de Dépistage et de Diagnostic
	CESC	Comité d'Education à la Santé et à la Citoyenneté
	CHAI	Centre Hospitalier Alpes Isère
	CHU	Centre Hospitalier Universitaire
	CLS	Contrat Local de Santé
	CLSM	Conseil Local de Santé Mentale
	CMP	Centre Médico-Psychologique
	CMPA	Centre Médico-Psychologique pour Adolescents
	CMPE	Centre Médico-Psychologique pour Enfants
	CNAF	Caisse Nationale des Allocations Familiales
	CNL	Confédération Nationale du Logement
	CODASE	Comité Dauphinois des Actions Socio-Éducative
	CODERST	Conseil Départemental de l'Environnement et des Risques Sanitaires et Technologiques
	COS	Cadre d'Orientation Stratégique
	CPAM	Caisse Primaire d'Assurance Maladie
	CPTS	Communauté Professionnelle Territoriale de Santé
	CRCDC	Centre Régional de Coordination des Dépistages des Cancers
	CSS	Centre de Santé Sexuelle
	CSS	Couverture Santé Solidaire
D	DAPAP	Dispositif d'Accompagnement vers la Pratique d'Activité Physique
	DDETS	Direction Départementale de l'emploi, du travail et des solidarités
	DGS	Direction Générale de la Santé
	DRE	Dispositif de Réussite Éducative
E	EJS	Éducation Jeunesse et Sport
	ÉTAPS	Éducateur Territorial des Activités Physiques et Sportives
F	FLACH	Réseau Fontainois de Lutte et d'Actions Contre le Harcèlement

I	INSEE	Institut National de la Statistique et des Études Économiques
	IREPS	Instance Régionale d'Éducation et de Promotion Santé
	ISBA	Association de promotion des actions de prévention. Réalisation de bilan de santé
	IST	Infection Sexuellement Transmissible
L	LHI	Lutte contre l'Habitat Indigne
M	MG	Médecin Généraliste
	MILDECA	Mission Interministérielle de Lutte contre les drogues et les Conduites Addictives
	MIPE	Maison Intercommunale Pour l'Emploi
O	ODTI	Observatoire sur les Discriminations et les Territoires Interculturels
	OPAC 38	Office Public d'Aménagement et de Construction Isère
	ORS	Observatoire Régional de Santé
P	PAEJ	Point Accueil et Écoute Jeunes
	PEL	Projet Éducatif Local
	PIJ	Point Information Jeunesse
	PMI	Protection Maternelle et Infantile
	PMSI	Programme de Médicalisation des Systèmes d'Information
	PoPS	Point Précarité Santé
	PRAPD	Programme Régional d'Accès aux Soins
	PRAPS	Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins
	PRS	Projet Régional de Santé
Q	QPV	Quartier Politique de la Ville
R	RéPPOP 38	Réseau de santé pour la Prise en charge Pluridisciplinaire de l'Obésité Pédiatrique en Isère
	RSA	Revenu Solidarité Active
	RSD	Règlement Sanitaire Départemental
S	SAM des Alpes	Service d'Addictologie Mutualiste des Alpes
	SCHS	Service Communal d'Hygiène et de Santé
	SDH	Société Dauphinoise pour l'Habitat
	SSAD	Service de Soins et d'Aide à Domicile
	SSIAD	Service de Soins Infirmiers à Domicile
	SISM	Semaines d'Informations de la Santé Mentale
	SLS	Service Local de Solidarité
	SRS	Schéma Régional de Santé
U	UFOLEP	1 ^{ère} fédération sportive multi-sports
	UFSB	Union Française pour la Santé Bucco-dentaire
	UFSBD	Union Française pour la Santé Bucco-dentaire Départementale
	UNAFAM 38	Union nationale de familles et amis de personnes malades et/ou handicapées psychiques
	UNASS	Union Nationale des Sauveteurs Secouristes